Document d'objectifs
Natura 2000

Recueil des actes administratifs

Site FR 4100212

Landes et tourbières
du camp militaire de Bitche

Région Lorraine

Département de la Moselle

Décembre 2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

1. ACTES ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES **3**

1.1. ARRETE MINISTERIEL DE DESIGNATION DU SITE NATURA 2000 3
1.2. ARRETE PREFECTORAL PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE 7
1.3. ARRETE PREFECTORAL D'APPROBATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 9

2. PROCEDURES DE CONCERTATION **11**

2.1. COMITES DE PILOTAGE 12
2.1.1. Compte-rendu du 9 décembre 2003 12
2.1.2. Compte-rendu du 14 février 2007 28
2.1.3. Compte-rendu du 15 avril 2008 32
2.1.4. Compte-rendu du 13 décembre 2010 37
2.2. COMITE DE PILOTAGE RESTREINT : RTNE/DREL/DDT/SYCOPARC 47
2.2.1. Compte-rendu du 13 octobre 2009 47
2.2.1. Compte-rendu du 4 février 2010 53
2.2. GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES 58
2.3.1. Compte-rendu du 18 mars 2004 58
2.3.2. Compte-rendu du 17 mai 2004 62
2.3.3. Compte-rendu du 24 juin 2004 66
2.3.4. Compte-rendu du 22 juillet 2004 72

1. ACTES ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Le schéma ci-dessous synthétise les grandes étapes de la vie d'un site Natura 2000 et localise temporellement ces étapes pour le site Natura 2000 FR 4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche ».

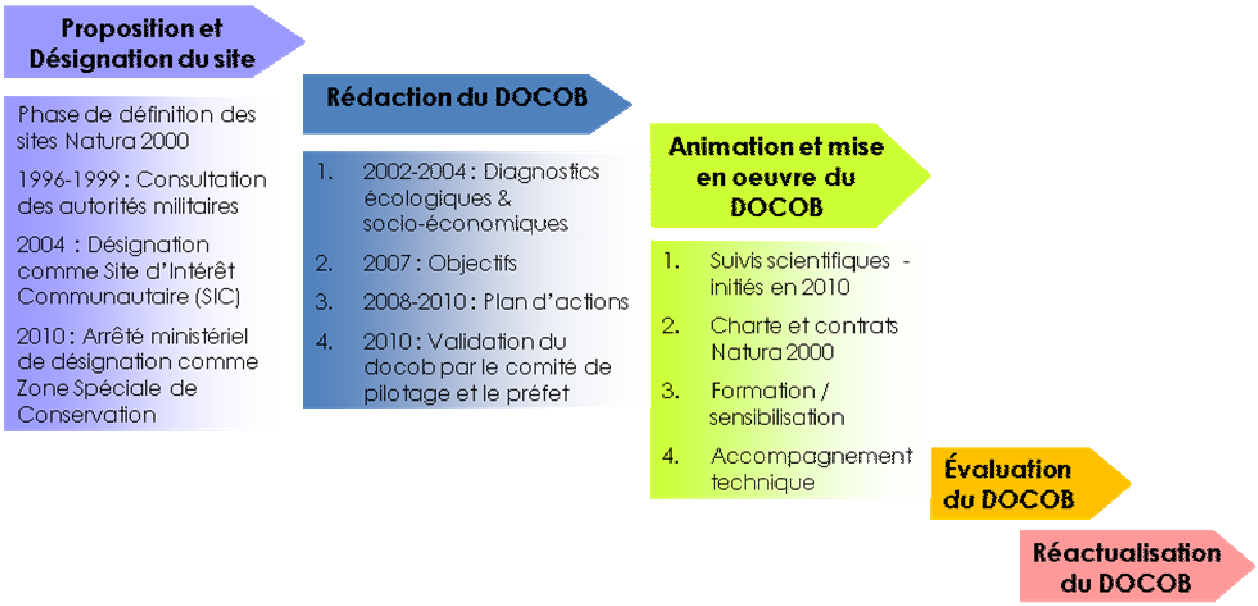

Le détail de la procédure de concertation – de la définition du périmètre Natura 2000 à la validation du document d'objectifs – est présenté dans un tableau page 9.

1.1. Arrêté ministériel de désignation du site Natura 2000

L'arrêté ministériel date du 3 août 2010 (parution dans le Journal officiel de la République Française du 21 août 2010).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : DEVN0908552A

Arrêté du - 3 AOUT 2010

portant désignation du site Natura 2000
LANDES ET TOURBIERES DU CAMP MILITAIRE DE BITCHE
(zone spéciale de conservation)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre de la défense et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 LANDES ET TOURBIERES DU CAMP MILITAIRE DE BITCHE » (zone spéciale de conservation FR4100212) l'espace délimité sur la carte au 1/25000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Moselle : Bitche, Haspelschiedt, Roppeviller.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 LANDES ET TOURBIERES DU CAMP MILITAIRE DE BITCHE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Moselle, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et la directrice des affaires juridiques au ministère de la défense sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le - 3 AOUT 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la défense

Hervé MORIN

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Chantal JOUANNO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

SITE NATURA 2000 Landes et tourbières du camp militaire de Bitche
FR4100212 (Moselle)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : – 3 AOUT 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

Le ministre de la Défense

Hervé MORIN

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Chantal JOUANNO

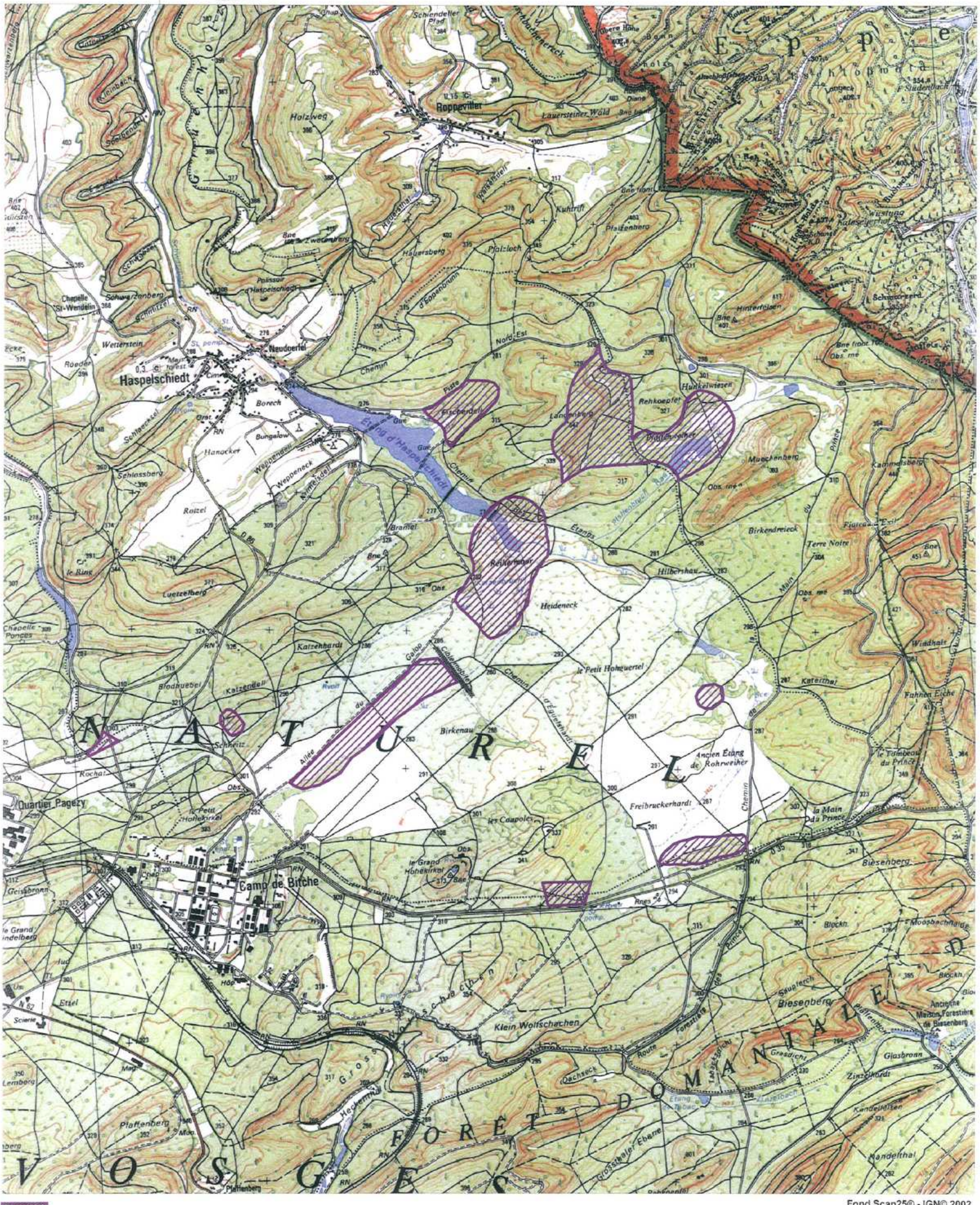

1.2. Arrêté préfectoral portant composition du comité de pilotage

La composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » est définie par l'arrêté de l'Etat Défense n°1368/RTNR/EM/DIV/BSI/DOM /URB du 20 mars 2003 abrogé par l'arrêté de l'Etat Défense n°2446/DEF/EM RT-NE/DIVSOUT/BSI /URB du 22 mai 2008.

ARRÊTÉ n° 2446 **/DEF/EM RT-NE/DIVSOUT/BSI/URB du** 22 MAI 2008

portant composition du comité de pilotage local
du site Natura 2000 **« Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »**
N° européen : FR4100212 - n° régional : 60

Le général commandant la région terre Nord-est,
commandant les forces françaises et l'élément civil stationnés en Allemagne,

et

le préfet de la région Lorraine,
préfet du département de la Moselle,

Vu :

- la directive européenne n° 92-43/ CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2, R.414-8 à R414-10 ;
- le décret du 26 juillet 2006, relatif à la composition des comités de pilotage des sites Natura 2000 ;
- l'arrêté n°1368/RTNE/EM/DIVSOUT/BSI/DOM/URB du 20 mars 2003 instituant le comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR4100212 **« Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »** ;
- l'avis de la direction régionale de l'environnement ;

Considérant la nécessité d'associer davantage les collectivités territoriales et leurs groupements à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 ;

ARRÊTENT :

Article 1 : L'arrêté du 20 mars 2003 instituant le comité de pilotage du site Natura 2000 FR4100212 **« Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »** (n° régional 60) est abrogé.

Article 2 : Un comité de pilotage local est institué pour élaborer le document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR4100212 **« Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »** (n° régional 60).
Le document d'objectifs établi de manière concertée sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral après avis du général commandant la région terre Nord-est.

Article 3 : Le comité de pilotage, prévu à l'article 2, présidé par le général commandant la région terre Nord-est ou son représentant, est constitué des membres suivants :

Armée

- M. le général, directeur régional du génie ou son représentant
- M. le colonel, directeur de l'établissement du génie de Metz ou son représentant
- M. le colonel, commandant le 57e régiment d'artillerie ou son représentant
- M. le lieutenant-colonel, officier en charge du camp de Bitche ou son représentant
- M. le capitaine, officier de tir du camp de Bitche
- M. le chef de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre Nord-est
- Mme le chef de la cellule urbanisme de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre Nord-est

Services de l'État

- M. le préfet de la région Lorraine, préfet de la Moselle, ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement de Lorraine ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Moselle ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'équipement de la Moselle ou son représentant

Établissements publics

- M. le délégué départemental de l'office national des forêts ou son représentant

Collectivités territoriales

- M. le président du conseil régional ou son représentant
- M. le président du conseil général ou son représentant
- M. le maire de Bitche ou son représentant
- M. le maire de Hanviller ou son représentant
- M. le maire de Haspelschiedt ou son représentant
- M. le maire de Roppeviller ou son représentant
- M. le président de la communauté de communes de Bitche et environs ou son représentant

Organismes scientifiques

- M. le président du syndicat de coopération pour le parc (SYCOPARC) ou son représentant
- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant

Article 4 : Le général commandant la région terre Nord-est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le *Bulletin officiel - édition méthodique* et dont une ampliation sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage.

Fait à Metz,

Le général de corps d'armée Jean-Marie FAUGÈRE,
gouverneur militaire de Metz,
commandant la région terre Nord-Est,
commandant les forces françaises et
l'élément civil stationnés en Allemagne

Fait à Metz,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-Francis TREFFEL

1.3. Arrêté préfectoral d'approbation du document d'objectifs

Le document d'objectifs a fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage le 13 décembre 2010 et d'une approbation par arrêté préfectoral 2011 – DDT/SAB/PNB – n°24 du 26 avril 2011.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires de la Moselle
Service aménagement et
biodiversité
Unité Patrimoine naturel et
biodiversité

ARRETE

2011 - DDT/SAB/PNB - n° 24 du 26 AVR. 2011

portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche »

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la directive n° 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2, R. 414-8 à 12 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 25 novembre 2010 nommant Monsieur Christian GALLIARD de LAVERNEE préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle ;

VU l'arrêté DCTAJ-2010-97 en date du 30 décembre 2010 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Jean-Francis TREFFEL, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

VU la proposition du ministère de la défense en date du 14 janvier 1999 d'intégrer le camp militaire de Bitche au réseau Natura 2000 ;

VU les propositions des sites mosellans adressés au ministère de l'écologie et du développement durable et au ministère de la défense le 16 mai 2002 ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2010 portant désignation du site Natura 2000 FR4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » ;

VU l'arrêté conjoint préfet et commandant de la région terre Nord-Est n°2446DEF/EM RT-NE/DIVSOUT/BSI/URB du 22 mai 2008 portant composition du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » ;

VU les travaux du comité de pilotage du site et notamment la réunion du 13 décembre 2010 portant avis favorable sur le document d'objectifs ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Siège : BP 31035 – 17 quai Paul Wiltzer - 57036 Metz cedex 01
Standard : Tél. : 33 (0) 3 87 34 34 34 – fax : 33 (0) 3 87 34 34 05

ARRETE

Article 1er : Le document d'objectifs visé à l'article 2 porte sur le site Natura 2000 FR4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche ». Ce site s'étend sur les trois communes suivantes du département de la Moselle : Bitche, Haspelschiedt, Roppeviller.

Article 2 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 3 : Une copie de ce présent arrêté sera transmise aux maires des communes membres du comité de pilotage susvisé.
Le document d'objectifs visé à l'article 2 est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes concernées par le périmètre du site.

Article 4 : Cet arrêté est susceptible de recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut prendre la forme :

- soit d'un recours gracieux devant le préfet,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

.

Article 5 : Le commandant de la région terre Nord-Est,
le secrétaire général de la préfecture de la Moselle,
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine,
le directeur départemental des territoires de la Moselle,
les maires des communes concernées,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Metz, le 26 AVR. 2011

LE PREFET

Le Secrétaire Général,

Jean-Francis TREFFEL

2. PROCEDURES DE CONCERTATION

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs et de sa mise en œuvre, la concertation s'organise autour :

- Du comité de pilotage, dans ce cas présidé, par l'Armée de Terre,
- L'opérateur/animateur du site Natura 2000,
- Les groupes de travail thématiques.

Leur articulation est présentée dans le schéma ci-contre.

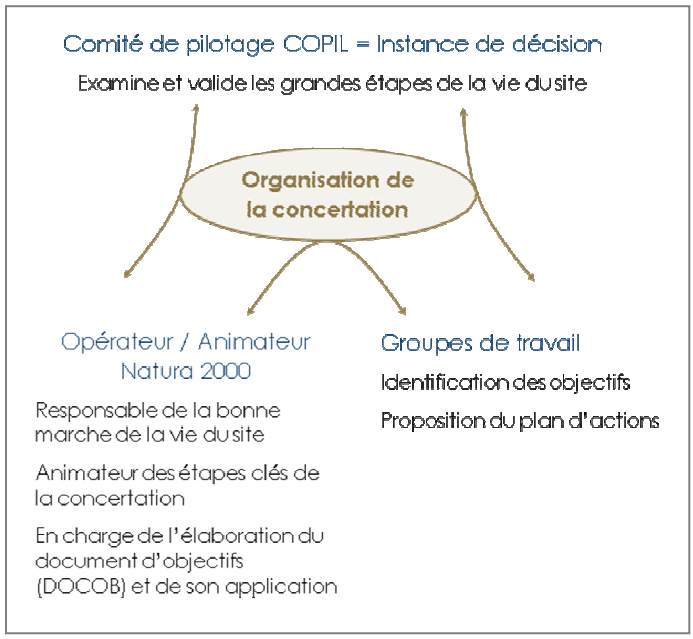

Les grandes étapes de la concertation sur le site Natura 2000 FR FR 4100212 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Année	Etapes de la concertation et de la vie du site	Détails
1996	Proposition par le Ministère en charge de l'Environnement d'intégrer le camp militaire de Bitche au réseau Natura 2000	
1999	Accord du Ministère de la Défense pour le classement de 173 ha du camp militaire	
2002	Travaux scientifiques (faune, flore) pilotés par le SYCOPARC*	
2003	Désignation du SYCOPARC comme opérateur 20 mars : Définition de la composition du Comité du pilotage (copil) 9 décembre : 1er **comité de pilotage** ⇨ Installation du comité de pilotage et proposition pour l'extension du périmètre Natura 2000	
2004	Groupes de travail thématiques – diagnostics, objectifs et plan d'actions	18 mars : Zones humides 17 mai : Pelouses et landes 24 juin : Forêts et espèces 22 juillet : Visite de terrain
2007	14 février : 2nd **comité de pilotage** ⇨ Validation des diagnostics et des objectifs du docob	
2008	15 avril : 3ème **comité de pilotage** ⇨ Non validation du plan d'actions	
2009	13 octobre : Comité de pilotage restreint Armée/DREAL**/DDT***/SYCOPARC ⇨ Reprise de la procédure d'élaboration du docob suite aux évolutions du statut du camp militaire	
2010	4 février : Comité de pilotage restreint Armée/DREAL/DDT/SYCOPARC ⇨ Validation du plan d'action 13 décembre : 4ème **comité de pilotage** ⇨ Validation du plan d'actions et du document d'objectifs	

* = Syndicat de Coopération pour le Parc
** = Direction Départementale des Territoires
*** = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

2.1. Comités de pilotage

2.1.1. Compte-rendu du 9 décembre 2003

Suite au comité de pilotage du 9 décembre 2003, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) s'appuyant sur les résultats des études faune-flore et l'expertise du SYCOPARC a sollicité par courrier la Région Terre-Nord Est afin d'élargir le périmètre du site Natura 2000. Cette demande a fait l'objet d'une réponse négative des autorités militaires.

L'ensemble de ces échanges sont présentés à la suite du compte-rendu du comité de pilotage.

COMMANDEMENT DE LA REGION TERRE
NORD-EST

ETAT-MAJOR
BUREAU STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

Tél. 821 572 32 36
57998 METZ ARMEES

METZ, le 15 JAN. 2004

N° 0219 /RT NE/EM/BSI/DOM/URB

Cl : NATURA 2000

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD
20 JAN. 2004
Dossier N°

Rédacteur : Mlle MIGOT

PROCES-VERBAL

de la réunion du 16 décembre 2003

OBJET : **NATURA 2000 – Département 57 – Site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »**
Réunion d'installation du comité de pilotage

REFERENCES : **- Lettre n° 5502/RTNE/EM/DIV SOUT/BSI/DOM/URB du 20/10/2003.**

Participaient à cette réunion :

♦ COL LE PORQUIER DE VAUX	RT NE/Adjoint chef division soutien et délégué environnement
♦ COL SOLINSKI	Chef de corps du 57° régiment d'artillerie
♦ LCL MICHEL	Commandant en second du 57° régiment d'artillerie
♦ LCL RIO	Officier supérieur adjoint du 57° régiment d'artillerie
♦ LCL ALCOUFFE	Officier chargé du camp
♦ CBA ARMAND	Service local d'infrastructure de Bitche
♦ CNE MIALHE	57° régiment d'artillerie
♦ CNE KINTZ	Direction Centrale du Génie
♦ ADC BRIX	Chef SMI du 57° régiment d'artillerie
♦ Mlle MIGOT	RT NE/BSI/Section domaine-urbanisme
♦ Mr MONTAGUT	Etat-major de l'armée de terre
♦ Mr RUEFF	Direction régionale du génie
♦ Mme ROUSSELOT	Etablissement du génie de Metz
♦ Mr VILAIN	Sous-préfet de Sarreguemines représentant le préfet de région
♦ Mme DORCKEL	Sous-préfecture de Sarreguemines
♦ Mr MAURER	Conseiller général du canton de Bitche représentant le président du conseil général
♦ Mme RENAULD	Adjointe au maire de Bitche
♦ Mr BRAUNECKER	Maire de Roppeviller
♦ Mme BOULARAND	Direction régionale de l'environnement Lorraine
♦ Mr MORELLE	SYCOPARC
♦ Mr GENOT	SYCOPARC
♦ Mr KOENIGSAECKER	Office National des Forêts
♦ Mr CHRETIEN	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Moselle

..../....

La réunion d'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » s'est déroulée au camp de Bitche le mardi 16 décembre 2003 de 14H00 à 16H50.

Le colonel de VAUX accueille les participants. Il introduit la réunion en rappelant que le site Natura 2000, objet de la réunion, est entièrement situé sur terrain militaire, ce qui explique que la présidence du comité de pilotage (COPIL) revient au général commandant la région terre nord-est, conformément aux dispositions du décret du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural.

Il demande que les contraintes liées à l'utilisation du camp de Bitche soient prises en compte tout au long de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB).

En effet, il s'agit d'un camp de petite superficie mais très important pour l'entraînement et l'instruction des régiments stationnés en région terre nord-est.

De ce fait, le colonel de VAUX précise que le ministère de la défense souhaite préserver sa liberté d'action sur le camp de Bitche ; la priorité doit demeurer la préservation de l'entraînement et de l'instruction.

En outre, il ajoute que cette réunion ne revêtira pas un caractère décisionnel ; il s'agit de faire des propositions et d'en discuter.

Monsieur VILAIN, sous-préfet de Sarreguemines, représentant Monsieur le préfet de région, souligne que cette réunion témoigne de la préoccupation dont fait preuve l'autorité militaire à l'égard de l'environnement. S'agissant dans le cas présent d'un terrain militaire, tous les participants comprennent qu'il y a des spécificités liées aux activités pratiquées.

Le colonel de VAUX propose de débuter par le 1° point inscrit à l'ordre du jour : point d'information général sur le programme Natura 2000.

Mme BOULARAND décrit ce qu'est le réseau européen Natura 2000 et évoque les directives oiseaux (1979) et habitats-faune-flore (1992). Elle rappelle que l'Etat français a choisi de travailler sur la base de la concertation et de la contractualisation. Cela se traduit par la rédaction de DOCOB sous couvert des COPIL et la signature de contrats Natura 2000. Elle souligne que le DOCOB est une démarche française et un outil indispensable pour chaque site.

Madame BOULARAND évoque également l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation, décrite dans le décret du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural.

Cette évaluation se fait au regard d'un cahier des charges au niveau local, national et européen. L'étude d'impact fait l'objet d'une obligation de résultat.

A propos du site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche », elle rappelle qu'il a été proposé en 1995 et a donné lieu à un arbitrage entre le ministère de la défense et celui de l'environnement, qui a abouti à la validation de 191 hectares en 1999.

Le 16 mai 2003, ce site a été transmis au ministère de l'écologie, puis il a été envoyé à la commission européenne.

.../...

Le colonel de Vaux souhaite avoir des précisions relatives à l'obligation de résultat.

Madame BOULARAND lui explique qu'il est procédé tous les six ans à l'évaluation du DOCOB et de sa mise en œuvre. Si celle-ci est mal assurée, des mesures compensatoires seront alors demandées.

Mais cette obligation de résultat est globale, et non pas obligatoire site par site. Le but minimum du DOCOB doit être le maintien en l'état existant.

A propos des éventuels projets de travaux et des mesures compensatoires vis-à-vis des dégâts provoqués sur l'environnement, le colonel de VAUX pense que cela représentera des contraintes que la Défense ne pourra assumer.

Madame BOULARAND lui répond que les tirs ne posent pas particulièrement de problèmes ; ce serait plutôt l'entretien du camp ou la station d'épuration, par exemple.

Le lieutenant-colonel ALCOUFFE présente le 2° point de l'ordre du jour : Les contraintes liées à l'utilisation du camp.

Le camp de Bitche est un petit camp d'une superficie de 3500 hectares, traversé par deux départementales et ayant une frontière commune de 5 kilomètres avec l'Allemagne à l'est.

Il a été fréquenté en moyenne par 580 hommes par jour en 2003 et le sera par 700 hommes par jour en 2004. Ce chiffre ira en augmentant du fait de la transformation du camp de Sissonne.

Le lieutenant-colonel ALCOUFFE donne la liste des aménagements en cours et à venir :

- 1 champ de tir en cours de création – Fin des travaux prévue pour début 2° semestre 2004
- 1 champ de tir à créer – Début des travaux – 2° semestre 2004
- 1 champ de tir à créer – Début des travaux – 1° semestre 2005
- 1 champ de tir à créer – Début des travaux – 2006

Il précise qu'il s'agit d'aménagements identifiés en 2003. D'autres pourront être éventuellement nécessaires en 2004, 2005 et/ou 2006.

A ce sujet, le colonel de VAUX précise bien qu'en matière de travaux, il n'existe pas de solutions de remplacement compte-tenu des problèmes de sécurité à intégrer.

Parallèlement, il existe d'autres contraintes, notamment celles relatives à l'accès au réceptacle de tir. Il s'agit d'une zone impénétrable, même pour les militaires chargés de l'entretien. De plus, la dépollution pyrotechnique n'est pas envisageable eu égard au coût très élevé qu'elle représente.

Selon Madame BOULARAND, le fait de ne pas pouvoir accéder est bénéfique pour la préservation des plantes s'y trouvant.

Monsieur MORELLE présente les 3° et 4° points de l'ordre du jour : présentation de l'expertise faune et de l'expertise flore.

.../...

Il indique que les résultats de l'étude faune découlent des expertises menées sur 785 hectares du camp de Bitche de mars à septembre 2002. Le but était de réaliser un état des lieux des espèces animales de l'annexe II de la directive habitats présentes sur le site. La cible était d'essayer de trouver trois espèces de chauves-souris, deux de poissons, une de batraciens et deux d'insectes. 176 ont été récoltées sur onze espèces différentes.

Le colonel de VAUX s'étonne du fait que l'étude porte sur la totalité du camp. Il rappelle que la réunion a pour objet les 191 hectares du camp de Bitche labellisés Natura 2000.

Madame BOULARAND lui répond que les douze sites éclatés correspondent à ceux se trouvant dans la convention Parc-armée de 1981. Vingt ans après, ils ne sont plus forcément intéressants d'un point de vue environnemental.

C'est pourquoi la direction régionale de l'environnement (DIREN) a sollicité et obtenu l'autorisation de mener une étude de 785 hectares.

L'idée est de superposer le futur périmètre proposé par la DIREN avec celui des contraintes militaires, et de trouver un compromis entre intérêt patrimonial et activités militaires.

Le colonel de VAUX maintient que le ministère de la défense a donné son accord sur 191 hectares et non sur 785. Le comité de pilotage doit donc travailler sur les 191 hectares ayant initialement reçu l'aval du ministère.

Monsieur MAURER, conseiller général du canton de Bitche, représentant le président du conseil général, mentionne que le camp de Bitche se trouve dans le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord. L'armée représente aussi un poids économique pour la région, et son activité va s'intensifier. Les deux préoccupations en jeu : l'environnement et les activités militaires sont l'affaire de toutes les personnes présentes.

Le colonel de VAUX fait part de l'intérêt pour l'environnement des militaires. Toutefois, il est mandaté pour une mission précise : rédiger un DOCOB pour un site de 191 hectares. Il ne s'agit pas de s'égarer tant que la demande d'extension n'aura pas été officiellement formulée et agréée ou non par le ministère de la défense.

En tout état de cause, l'intérêt d'étendre le périmètre de ce site Natura 2000 n'est pas remis en question.

Monsieur le sous-préfet précise que les choses doivent en effet être bien cadrées juridiquement.

Monsieur GENOT évoque la convention Parc-Armée de 1981. Le colonel de VAUX lui répond qu'elle ne concerne pas le dossier Natura 2000. La référence à prendre en compte est la lettre du ministre de la défense de 1999 au ministre de l'environnement désignant des terrains militaires à labelliser Natura 2000.

Madame BOULARAND fera une demande officielle à la région terre nord-est relative à l'extension du périmètre du site.

Monsieur MORELLE continue sa présentation et expose les résultats de l'expertise faune.

.../...

Monsieur GENOT mentionne l'intérêt que représente la forêt du camp de Bitche car elle est différente de celle présente ailleurs sur le parc naturel régional.

Monsieur MORELLE présente les habitats. Vingt-quatre ont été répertoriés dont treize au titre de la directive (dont 3 prioritaires).

Il aborde le 6° point de l'ordre du jour : calendrier et méthode de concertation. Il propose la création de groupes thématiques qui se réuniront dans un cadre moins formel que celui du COPIL. Y participeront seulement les personnes intéressées et des intervenants spécialisés.

Le rôle d'un groupe thématique est de définir les objectifs et les orientations de gestion, de faire des propositions, de hiérarchiser les mesures concrètes et de rédiger des cahiers des charges type.

Monsieur MORELLE suggère de créer les quatre groupes thématiques suivants :

1) Zones humides (étangs, formations tourbeuses et fonds de vallons)
2) Milieux ouverts (pelouses, landes et dunes)
3) Forêt
4) Espèces patrimoniales (espèces directive habitats et les autres)

Le colonel de VAUX lui demande d'adresser un courrier à la région terre nord-est listant les groupes thématiques. L'autorité militaire désignera par la suite ses représentants.

Monsieur MORELLE ajoute un 5° groupe appelé « Groupe biodiversité ». Il permettra d'apporter un regard d'experts, de définir les critères d'évaluation de l'état de conservation, de proposer un protocole de suivi scientifique et de valider la cohérence des propositions. Il se réunira quand des problèmes spécifiques surgiront.

Ensuite, il présente le périmètre de travail élargi (785 hectares). Ce dernier serait plus facile à identifier sur le terrain (par rapport aux douze sites éclatés des 191 hectares). Il intègre également des zones à fortes restrictions au regard de l'accès. Enfin, il prend en compte les habitats et espèces intéressants.

Monsieur le sous-préfet souligne que le COPIL doit fonctionner selon deux orientations : la transparence et le pragmatisme.

Dans le détail du droit, le champ couvert par l'agrément du ministère de la défense est de 191 hectares. L'étude menée sur le périmètre de 785 hectares démontre l'attitude ouverte de l'armée qui a délivré une autorisation. L'état des lieux et le diagnostic représentent une base claire pour faire des propositions qui seront validées ou non par le ministère de la défense.

Compte-tenu de la spécificité des lieux, cela semble la méthode la plus positive.

Le colonel de VAUX est d'accord avec Monsieur le sous-préfet. Si les 785 hectares reçoivent l'aval du ministère de la défense, il sera prêt à travailler sur le nouveau périmètre, mais en attendant, il n'est question que de 191 hectares.

Madame BOULARAND est elle aussi en accord avec les propos tenus par Monsieur le sous-préfet. La consultation se fera selon les dispositions des textes en vigueur.

.../...

Le colonel de VAUX espère que cette affaire aboutira d'ici la fin du 1° trimestre 2004.

Monsieur MAURER souhaite que la communauté de communes de BITCHE et environs soit associée au COPIL.

Monsieur GENOT formule le même souhait à l'égard du SYCOPARC.

Le colonel de VAUX accède à leurs demandes ; un avenant sera rédigé à l'arrêté du 20 mars 2003 modifiant la composition du COPIL.

Il annonce que le COPIL se réunira au début du 2° trimestre 2004. A cette occasion, les groupes thématiques présenteront leurs premiers travaux.

Le colonel de VAUX précise que, même dans le cadre de Natura 2000, les personnes étrangères au camp doivent solliciter une autorisation d'accès.

Il conclut en soulignant que la suite qui sera réservée à la proposition d'extension du périmètre Natura 2000 n'est pas connue. Donc, il convient que la DIREN et le SYCOPARC n'axent pas uniquement leurs travaux sur les 785 hectares, mais qu'ils envisagent aussi un travail sur les 191 hectares déjà labellisés.

Le colonel de VAUX remercie les participants. La réunion s'achève à 16H50.

Par ordre, le colonel Bertrand LE PORQUIER de VAUX
adjoint au chef de la division soutien

Destinataires

- Monsieur le président du Conseil Général de la Moselle
  1, rue Pont Moreau
  57000 METZ
  (Intéresse : Mr le conseiller général du canton de Bitche)

- Monsieur le directeur du Conservatoire Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
  Campus Bridoux
  UPRES-EBSE
  Rue du Général Delestrin
  57070 METZ

- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
  Service environnement
  1, rue du Chanoine Collin
  57000 METZ

- Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
  Maison du Parc
  Château
  BP 24
  67290 LA PETITE PIERRE

- Monsieur le directeur régional de l'environnement
  Service Nature, Aménagements et Paysages
  19, avenue Foch
  BP 60223
  57005 METZ Cedex 1

- Monsieur le sous-préfet
  Sous-préfecture de SARREGUEMINES
  4, rue du Maréchal Foch
  57200 SARREGUEMINES

- Monsieur le maire
  Mairie
  49, rue principale
  57203 HANVILLER

- Monsieur le maire
  Mairie
  9, rue GALSTHUL
  57230 HASPELSCHIEDT

- Monsieur le maire
  Mairie
  31, rue du Maréchal Foch
  57230 BITCHE

- Monsieur le maire
  Mairie
  13, rue principale
  57203 ROPPEVILLER

- Monsieur le directeur départemental de l'Office National des Forêts
  Agence de Sarrebourg
  39, rue de la Mésange
  BP 30155
  57403 SARREBOURG cedex

Copie à :

- DRG METZ
- EG METZ
- EMAT/BSI PARIS
- DCG VERSAILLES
- 57° RA BITCHE
- SLI BITCHE

Parc naturel régional des Vosges du Nord

COPIE

ETAT MAJOR
A l'attention de Monsieur le Colonel
LE PORQUIER DE VAUX et/ou
Céline MIGOT
Bureau stationnement infrastructure
1 Bd Clemenceau
BP 15
57998 METZ ARMEES

Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Grandes Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Normandie-Maine
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Dossier suivi par Sébastien MORELLE
Tél direct : 03-88-01-47-36
Courriel : s.morelle@parc-vosges-nord.fr

SM/SS
Le 29 janvier 2004

Objet : réaction au compte rendu du comité de pilotage du 16/12/2003 du site Natura 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »

Monsieur le Colonel,

Suite à la lecture du compte rendu de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « landes et tourbières du terrain militaire de Bitche », j'ai l'honneur de vous faire part des remarques suivantes.

Il existe une certaine ambiguïté entre les différentes zones d'études issues de l'inventaire de 2002 et le périmètre de travail élargi. Afin que les informations soient les plus claires possibles pour tout le monde, il me parait important de préciser les choses.

En 2002, deux expertises, l'une sur les habitats (flore), l'autre sur la faune ont été effectuées. Les périmètres d'étude étaient plus vastes que les 191 ha retenu pour intégrer le réseau Natura 2000. L'étude portant sur les habitats (flore) a été menée sur 785 ha par l'université de Metz et l'étude sur la faune a été menée sur 3 500 ha (intégralité du camp) par le Sycoparc.

Les résultats obtenus lors de ces études ont motivé le Sycoparc à faire une proposition de périmètre de travail élargi. Nous avons proposé un périmètre intermédiaire entre celui utilisé pour l'étude des habitats (785 ha) et celui utilisé pour la faune (totalité du camp). Lors du comité de pilotage nous avons projeté une cartographie reprenant ces différents zonages afin de recueillir les premières remarques et lancer la discussion.

Syndicat de Coopération pour le Parc (SYCOPARC) - Maison du Parc/Château - BP 24 - F 67290 La Petite-Pierre
Tél. (33) 03 88 01 49 59 - Fax (33) 03 88 01 49 60 - Mél : contact@parc-vosges-nord.fr
Sites internet : www.parc-vosges-nord.fr - www.biosphere-vosges-pfaelzerwald.org

L'enveloppe proposée pour le périmètre de travail était nettement supérieure à 785 ha. Aucun chiffrage précis concernant cette enveloppe n'a été effectué au cours du comité de pilotage étant entendu qu'il s'agissait d'une première approche.

D'autre part la surface n'était pas l'enjeu du débat, il s'agissait de répondre aux exigences de la directive et de trouver un zonage opérationnel et cohérant avec les différentes contraintes du camp. Aujourd'hui, comme mentionné lors du comité de pilotage, le Sycoparc travaille avec la DIREN Lorraine pour faire une proposition chiffrée officielle et cartographiée finement. Le périmètre que nous proposons est identique à celui présenté le 16/12/2003 au comité de pilotage et recouvre 1 660 ha (surface évaluée par SIG).

Suite à ce préliminaire, je vous prie de bien vouloir prendre en considération nos différentes remarques (c.f. document ci-joint) sur la rédaction du compte rendu.

Comptant sur votre compréhension et dans l'espoir que vous voudrez bien prendre en compte ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Colonel, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur
Marc HOFFSESS

Proces-verbal : rectifications

Page 3 :
« Il indique que les résultats de l'étude faune découlent des expertises menées sur **3500 ha (intégralité du camp)**…

« C'est pourquoi la direction régionale de l'environnement (DIREN) a sollicité et obtenu l'autorisation de mener **2 études sur des périmètres étendus.** »

Le colonel de VAUX maintient que le ministère de la défense a donné son accord sur 191 hectares (**enlever : non sur 785 ha**)

Page 4 :

Ensuite, il présente le périmètre de travail élargi **(1600 ha).**

Le colonel de VAUX est d'accord avec Monsieur le sous-préfet. **Si le périmètre élargi reçoit** l'aval du ministère de la défense, ...

Page 5 :

Il conclut…n'axent pas uniquement leur travaux sur **le périmètre élargi,** mais qu'ils envisagent aussi…

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Metz, le 30 JAN. 2004

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT LORRAINE
Service Nature, Aménagements et Paysages

COPIE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD
4 FEV. 2004
Dossier N°

Le Directeur Régional de l'Environnement

à

Monsieur le Général de corps d'armée MALBEC
gouverneur militaire de Metz,
commandant la région terre Nord-Est
des forces françaises et de l'élément civil
stationnés en Allemagne

N/Réf. : PB/BN/N° 88
V/Réf. :

Affaire suivie par : P. BOULARAND
Tél. : 03.87.39.99.57

Objet : Natura 2000 – Département 57 – site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »
P.J. : 2

Le comité de pilotage de l'élaboration du document d'objectifs pour le site militaire « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » s'est réuni pour la première fois le 16 décembre dernier sous la présidence de Monsieur le Colonel de VAUX.

Au cours de cette réunion, une distinction a été faite entre le périmètre de la proposition du site Natura 2000 validée par le Ministère en charge de la défense et un périmètre d'étude élargi du document d'objectifs.

En effet, le périmètre de site validé dans le processus de désignation couvre 172 ha répartis en 8 zones dispersées. Ce périmètre a été défini dans un objectif de sauvegarde d'espèces botaniques menacées sans connaissance complète alors de la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, dont la localisation n'avait pas encore été précisément cartographiée.

C'est la raison pour laquelle la DIREN avait sollicité et obtenu l'autorisation d'élargir le champ de l'étude des milieux et de la faune dans le cadre des études préalables à l'élaboration du document d'objectifs.

.../...

DIREN
19, avenue Foch - B.P. 60223 - 57005 METZ Cedex 1 - Tél. 03 87 39 99 99 - Télécopie 03 87 39 99 50
e-mail : diren@lorraine.environnement.gouv.fr - Internet : www.environnement.gouv.fr/lorraine/

Cette étude, présentée le 16 décembre dernier par le chargé de mission du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, montre l'intérêt écologique de l'ensemble des landes, tourbières et zones forestières dans lequel sont inclus les 8 secteurs initialement identifiés.

En outre, les interactions entre les zones dites « validées » et les secteurs périphériques sont importantes et sont à prendre en compte, ne serait ce qu'en ce qui concerne la question cynégétique.

Enfin le périmètre actuel ne s'appuie pas sur des repères fixes sur le terrain, l'identification en est difficile ce qui compliquera les efforts de préservation.

Aussi, afin d'être le plus pertinent possible dans la définition des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, je sollicite auprès de vos services l'autorisation d'élargir le périmètre d'étude dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs selon la carte et les préconisations ci-jointes.

Ces études permettront de proposer en comité de pilotage un périmètre Natura élargi et cohérent avec les intérêts écologiques de ce territoire qui pourra être validé ou amendé à l'issue du document d'objectifs.

En second lieu, la phase de désignation pourra être engagée. Dans ce cas les procédures prévues par le décret du 8 novembre 2001 (consultations des communes et EPCI) seront strictement suivies.

Je souhaite que cette demande de ma part puisse recevoir une réponse favorable, et reste bien entendu, à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur,

Paul MICHELET

Copies : *- Sous-Préfecture*
- Directeur du PNRVN

DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
LORRAINE

RESEAU NATURA 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche »
PRECONISATIONS concernant le périmètre d'étude

La carte jointe présente le périmètre validé actuellement (en rouge), les zones inventoriées au titre des habitats de milieux ouverts en bleu (les habitats d'espèces couvrent eux tout le camp) et le périmètre d'étude du site Natura 2000, qui pourrait être un « périmètre-objectif » en vert.

A notre avis, ce périmètre-objectif devrait inclure :

- des zones de landes sèches : cet habitat est fortement en déficit dans le réseau Natura 2000 et est à compléter pour rendre le réseau représentatif. Il est présent sur tout le réceptacle de tir, étant acté qu'il n'y aura pas d'entretien autre que l'activité de tir et ses impacts directs et indirect ;
- des zones forestières (habitats d'espèces pour les chauves-souris, le lucane…) ;
- et des sites tourbeux de grand intérêt (vallée du Pfaffenbruch en amont du plan d'eau).

Ce périmètre serait plus facile à identifier et se centrerait sur des zones à forte restriction de pénétration (réceptacle de tir). Il servirait de base de travail lors des groupes de travail thématiques et des comités de pilotage ; à l'issue de l'élaboration du document d'objectifs, un périmètre définitif sera déterminé

SNAP/PB-26.01.2004

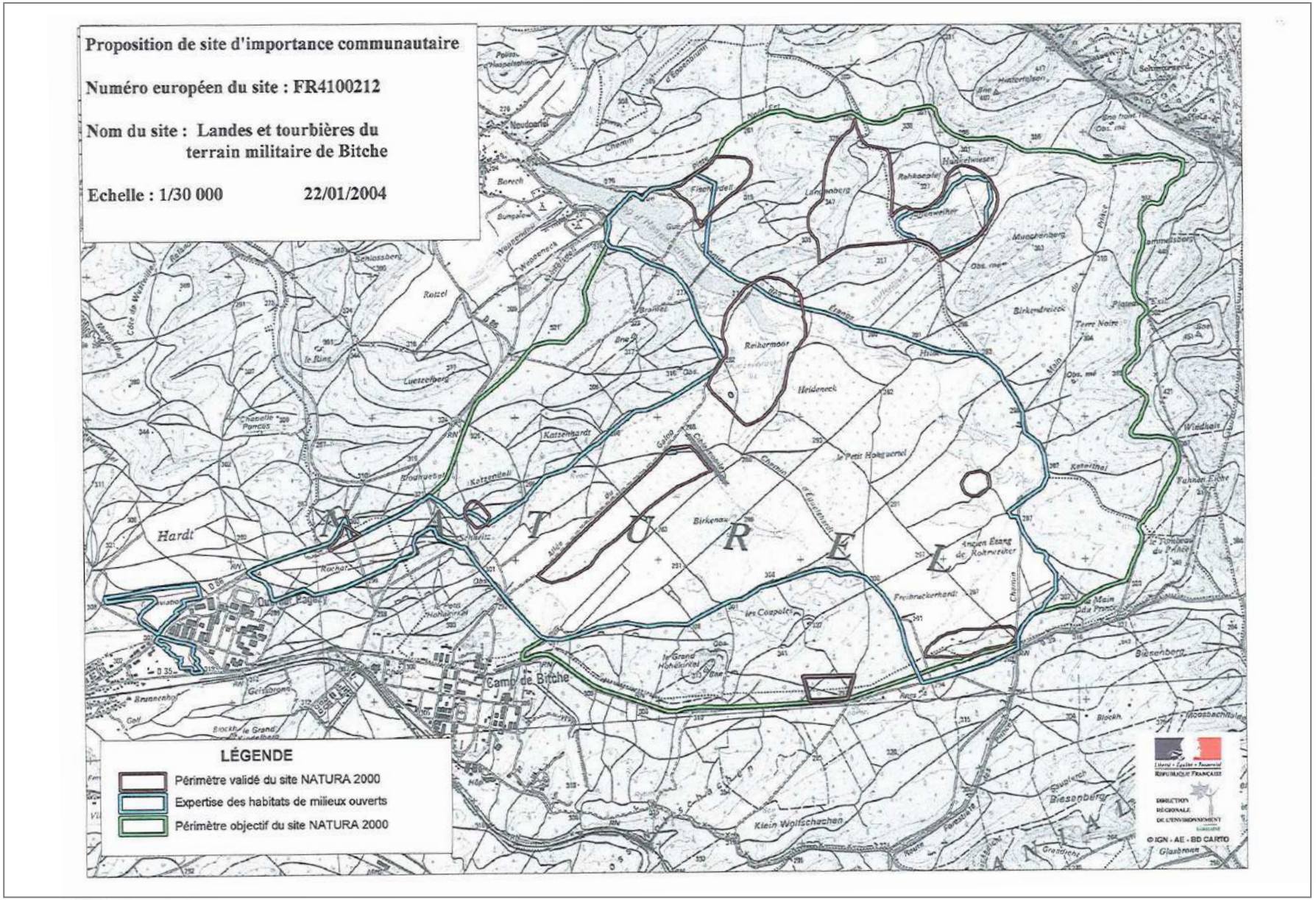
Proposition de site d'importance communautaire
Numéro européen du site : FR4100212
Nom du site : Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche
Echelle : 1/30 000 22/01/2004
NATURE 2000
Camp de Bitche
LÉGENDE
Périmètre validé du site NATURA 2000
Expertise des habitats de milieux ouverts
Périmètre objectif du site NATURA 2000
© IGN - AE - BD CARTO

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ARMEE DE TERRE

COMMANDEMENT
DE LA REGION
TERRE NORD-EST,
DES FORCES
FRANCAISES ET DE
L'ELEMENT CIVIL
STATIONNES EN
ALLEMAGNE

ÉTAT-MAJOR

BUREAU
STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

CHEF DE LA CELLULE
URBANISME

SACN CELINE MIGOT

METZ, le 04 MAI 2004

N° 2415 /RTNE/EM/DIV SOUT/BSI/URB

Le général de corps d'armée Jean-Claude MALBEC,
gouverneur militaire de Metz,
commandant la région terre Nord-Est,
les forces françaises et l'élément civil stationnés en Allemagne,

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement LORRAINE
Service Nature, Aménagements et Paysages
19, avenue FOCH
BP 60223
57005 METZ cedex 1

Objet :
NATURA 2000 - Département 57 –
Site "Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche"

Références :
- Lettre n° 88/PB/BN du 30/01/2004 (+ un plan) ;
- Lettre n° 1371 du cabinet du ministre de la défense au ministre de l'environnement du 14/01/1999.

DIFFUSION		
	EXEC	INFO
DIR		
DIR-Adj		
SG		
SNAP	PBo	
SREMA		
SHAC		
DSIRM		
GVD		
DD		

Par correspondance visée en référence, vous m'avez sollicité afin d'obtenir l'autorisation d'élargir le périmètre du site Natura 2000 mentionné en objet.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le périmètre « validé » par lettre de 2° référence ne constitue aucune gêne à la bonne conduite des projets d'infrastructure, d'instruction et d'entraînement qui seront appliqués sur le camp de Bitche.

En revanche, la proposition d'extension telle que présentée sur le plan communiqué n'est pas compatible avec la raison d'être de ce camp pour l'armée de terre eu égard à sa spécialisation qui constitue sa caractéristique pour l'entraînement des forces.

Par ailleurs, y sont programmées des opérations d'infrastructure au profit de la modernisation de l'ensemble des installations nécessaires aux unités en manœuvre.

En effet, l'évolution des concepts d'entraînement impose de disposer de nouvelles infrastructures de tir et de manœuvre dimensionnantes dans le but de répondre aux besoins opérationnels rencontrés aujourd'hui sur les théâtres d'opération.

Quartier Clémenceau - 1 Boulevard Clémenceau - BP 15 - 57998 METZ ARMEES
Civil 03.87.15. PNIA 821.572. Poste 32.36 32.06
celine.migot@rt-ne.terre.defense.gouv.fr

Ainsi, pour mener à bien ce concept de modernisation de notre entraînement, il est indispensable que l'autorité militaire détienne la liberté de mouvements, et surtout la maîtrise du sol.

En conséquence, pour les raisons évoquées supra et afin de préserver la vocation et l'évolution du camp, j'émets un avis défavorable à l'égard de la proposition d'extension du site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche ».

Par ordre, le général Jean-Michel CASTELA
chef de la division soutien

2.1.2. Compte-rendu du 14 février 2007

COMMANDEMENT DE LA RÉGION TERRE
NORD-EST

ÉTAT-MAJOR
BUREAU STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

Tél. 821 572 32 36
57998 METZ ARMÉES

METZ, le 27 FEV. 2007

N°01011 /RT NE/EM/BSI/DOM/URB

Cli : NATURA 2000

DIFFUSION		
17090	EXEC	INFO
DIR		
DIR-Adj		
SG		
SNAP	SH	
SREMA		
SHAC		
DBRM		
GVD		
DD		

Rédacteur : Mme LE FOULGOCQ

DIREN LORRAINE
- 2 MARS 2007

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 14 février 2007

OBJET : **BITCHE (57) – Site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » - Réunion de validation des parties I, II et III du document d'objectifs.**

RÉFÉRENCE : **Lettre n° 298/DEF/RTNE/EM/DIVSOUT/BSI/URB du 22 janvier 2007.**

P.JOINTES : **Diaporama du SYCOPARC.**
Listes d'émargement.

Participaient à cette réunion :

♦ COL LECLERC	RTNE/chef du bureau stationnement infrastructure
♦ LCL MONTEILHET	57e régiment d'artillerie/commandant en second
♦ LCL MOIROUX	Officier chargé du camp de Bitche
♦ CNE MIALHE	Camp de Bitche
♦ CNE GUILLET	Section Local d'Infrastructure de Bitche
♦ M. BARTEAUX	RTNE/bureau stationnement infrastructure
♦ Mme LE FOULGOCQ	RTNE/bureau stationnement infrastructure
♦ M. MARCHAL	Secrétaire général de la sous-préfecture de Sarreguemines
♦ M.HORYZBECK	Maire d'Haspelschiedt
♦ M. WEBER	Adjoint au maire d'Haspelschiedt
♦ M. KOENIGSAECKER	Office National des Forêts
♦ M. VIONNET FUASSET	Office National des Forêts
♦ M. MORELLE	SYCOPARC
♦ M. GENOT	SYCOPARC
♦ M. MAMDY	SYCOPARC
♦ M. HESSE	DIREN Lorraine
♦ M. WEY	Police rurale de la ville de Bitche
♦ M. LALERE	Technicien agricole (INFOMA Nancy)
♦ Mme DUPRIEZ	Technicien forestier (INFOMA Nancy)

La 2e réunion du comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » a eu lieu le 14 février 2007 à 14H00 au camp de Bitche.

Le colonel LECLERC remercie les participants et rappelle l'ordre du jour qui consiste en la présentation et la validation des parties I, II et III du document d'objectifs (DOCOB).
Il donne la parole à M. HESSE qui fait une présentation de la démarche Natura 2000. Il mentionne notamment que 12 % de la surface du territoire national sont labellisés. Cela représente 6,5 millions d'hectares, soit plus de 1600 sites.

Au terme de son exposé, il propose qu'un nouvel arrêté de composition du COPIL soit édicté afin d'être en conformité avec la loi du 26 juillet 2006 relative à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement. En effet, le DOCOB d'un site doit désormais être achevé 2 ans après la parution de l'arrêté susvisé. Dans le cas présent, le DOCOB aurait dû être achevé en 2005 car l'arrêté en vigueur date de 2003.
La DIREN adressera donc une proposition d'arrêté au commandement de la région terre Nord-Est. Il sera pris conjointement avec le préfet.

M. MAMDY procède à la présentation des parties I, II et III du DOCOB, qui font l'état des lieux du site.

Il précise que l'étude porte sur 173 hectares, et non 191 hectares car les pelouses du Schanberg et du terrain d'aviation ont fait l'objet d'un oubli.

Le colonel LECLERC n'émet pas d'objection à voir ces 2 zones intégrées dans le DOCOB car elles font partie des zones inscrites au titre de Natura 2000 en 1999 par le ministre de la défense.

M. MAMDY commence par le diagnostic écologique. Ce site comprend 29 habitats naturels dont 10 habitats Natura 2000. Ceux d'intérêt européen représentent 146 hectares, soit 84 % de la surface totale du site.

Il continue en décrivant les différents milieux, qui se composent d'habitats forestiers, de complexes tourbeux, de formations de pelouses, de landes et de cours d'eau.

Il aborde ensuite les principales espèces présentes sur le site. Il s'agit de chauves-souris (ex : le grand murin), d'insectes (ex : le lucane cerf-volant), d'amphibiens (ex : le triton crêté) et d'autres espèces remarquables.

M. MAMDY passe au diagnostic socio-économique. Il fait une description du camp et évoque les activités militaires qui s'y déroulent, la présence de l'ONF, d'une société militaire de pêche et de chasse et de l'union motocycliste de Bitche.

Pour ce qui est de la carte relative aux installations militaires, le colonel LECLERC précise qu'elle n'est pas à jour et demande aux représentants du camp d'en fournir une plus récente au SYCOPARC.

M. MAMDY en vient aux menaces et enjeux. Il indique que certaines activités comme la circulation d'engins, le remblaiement ou l'utilisation d'intrants peuvent provoquer la disparition d'espèces, le tassement des sols ou le développement d'espèces invasives.

.../...

Il mentionne également des actions qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur les milieux au niveau des travaux hydrauliques et forestiers et des activités piscicoles et cynégétiques.

Il s'agit ici de menaces et d'enjeux généraux, qui seront déclinés en détail site par site dans le prochain volet du DOCOB.

Il termine par la présentation des objectifs idéaux (ex : favoriser la libre expression des dynamiques naturelles forestières) et celle des objectifs opérationnels (ex : conserver l'étang d'Haspelschiedt et ses paramètres physico-chimiques).

Ensuite, Mme LE FOULGOCQ passe en revue le DOCOB avec le SYCOPARC. Il est demandé que :

- page 27 : compte-tenu de la dangerosité des souterrains, le comptage des chauves-souris s'effectue depuis l'extérieur,
- page 44 – 1.2.1.: un paragraphe relatif aux conditions d'accès au camp militaire soit ajouté (il a été transmis par lettre n° 608/RTNE/BSI/URB du 7 février 2007),
- page 47 : le camp fournisse un nouveau paragraphe sur les installations militaires car celui se trouvant dans le DOCOB n'est plus à jour,
- page 50 : soit écrit que les travaux de nettoyage et d'entretien sont réalisés toute l'année,
- page 52 : la convention Parc-Armée ne soit pas mentionnée, car il s'agit d'un dispositif différent de Natura 2000,
- page 54 : la phrase « La pratique de la chasse....protection de l'environnement. » soit retirée,
- page 56 IV.Prospective : le paragraphe proposé dans la lettre n° 608 susvisée soit remplacé par une proposition de charte de bonnes pratiques,
- page 57 : les différents projets énumérés soient supprimés. Le camp fournira une liste à jour au SYCOPARC.

Le SYCOPARC agrée ces modifications.

Les représentants du camp souhaitent avoir plus de précisions quant à la délimitation exacte de la zone appelée « Main du Prince ». Le SYCOPARC fera un relevé GPS et fournira une cartographie de la zone.

L'ONF demande que soient apportées quelques rectifications. Il contactera l'opérateur à ce sujet.

En conclusion, le colonel LECLERC valide les 3 premières parties de ce DOCOB, sous réserve de la prise en compte de l'ensemble des remarques énumérées ci-dessus. Le SYCOPARC informe qu'il envisage de présenter le plan d'action pour chaque partie du site à l'automne 2007.

Le colonel LECLERC remercie les participants. La réunion s'achève à 16H45.

Le colonel Lionel LECLERC
chef du bureau stationnement
infrastructure

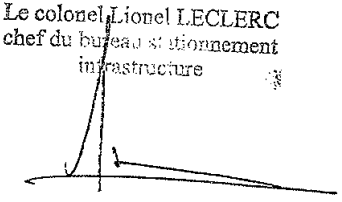

Destinataires :

- Monsieur le président du Conseil Général de la Moselle
1, rue Pont Moreau
57000 Metz
(Intéresse : M. le conseiller général du canton de Bitche)

- Monsieur le directeur du Conservatoire Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Campus Bridoux
UPRES-EBSE
Rue du Général Delestrin
57070 Metz

- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
Service environnement
1, rue du Chanoine Collin
57000 Metz

- Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
Maison du Parc
Château
BP 24
67290 La Petite Pierre

- Monsieur le directeur régional de l'environnement
Service Nature, Aménagements et Paysages
19, avenue Foch
BP 60223
57005 Metz Cedex 1

Copie à :

- DRG Metz
- EG Metz
- 57e RA Bitche (officier camp)
- SLI Bitche

- Monsieur le sous-préfet
Sous-préfecture de Sarreguemines
4, rue du Maréchal Foch
57200 Sarreguemines

- Monsieur le maire
Mairie
49, rue principale
57203 Hanviller

- Monsieur le maire
Mairie
9, rue Galsthul
57230 Haspelschiedt

- Monsieur le maire
Mairie
31, rue du Maréchal Foch
57230 Bitche

- Monsieur le maire
Mairie
13, rue principale
57203 Roppeviller

- Monsieur le directeur départemental de l'Office National des Forêts
Agence de Sarrebourg
39, rue de la Mésange
BP 30155
57403 Sarrebourg cedex

2.1.3. Compte-rendu du 15 avril 2008

COMMANDEMENT DE LA RÉGION TERRE
NORD-EST

ÉTAT-MAJOR
BUREAU STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

Tél. 03.87.15.32.36
57998 METZ ARMÉES

METZ, le 29 AVR. 2008

N°02107 /RT NE/EM/BSI/DOM/URB

Clt : NATURA 2000

DIREN LORRAINE
- 2 MAI 2008

DIFFUSION		
25889	EXEC	INFO
DIR		
DIR-Adj		
SG		
SNAP	BP	
SREMA		
SHAC		
DBRM		
GVD		
DD		

Rédacteur : Mme LE FOULGOCQ

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 15 avril 2008

OBJET : **Bitche (57) – Site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » - Réunion de présentation de la dernière partie du document d'objectifs.**

RÉFÉRENCE : **Lettre n° 784/DEF/EM RTNE/DIVSOUT/BSI/URB du 14 février 2008.**

P.JOINTE : **Liste d'émargement.**

Participaient à cette réunion :

♦ COL RÉQUILLARD	RTNE / adjoint à la division soutien
♦ CNE MIALHE	Camp de Bitche / officier tir
♦ ADC DUPRE	SLI Bitche
♦ Mme LE FOULGOCQ	RTNE/bureau stationnement infrastructure
♦ Mme ROUSSELOT	Établissement du génie Metz
♦ M. POTIN	Direction régionale de l'environnement Lorraine
♦ M. KOENIGSAECKER	Office National des Forêts
♦ M. MORELLE	SYCOPARC
♦ M. GENOT	SYCOPARC
♦ M. MAMDY	SYCOPARC
♦ M. DUCHAMP	SYCOPARC
♦ M. WEY	Police rurale de la ville de Bitche
♦ M. GAENG	Ville de Bitche / adjoint environnement

La 3e réunion du comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » a eu lieu le mardi 15 avril 2008 à 14 h 00 au camp de Bitche.

Le colonel RÉQUILLARD remercie les participants et rappelle l'ordre du jour qui consiste en la présentation, par l'opérateur, de la dernière partie de document d'objectifs (DOCOB) relative aux objectifs de conservation.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le colonel RÉQUILLARD précise que l'arrêté de composition du COPIL date de 2003 et qu'en conséquence, il n'est plus valide. En effet, le décret du 26 juillet 2006 prévoit une double signature : préfet et commandant de la région terre. De même, le DOCOB doit être transmis dans les 2 ans suivant la création du COPIL.

Par ailleurs, il souhaite que la 1re partie du DOCOB soit revue, notamment les paragraphes concernant le camp. Le capitaine MIALHE fournira au SYCOPARC les éléments relatifs au fonctionnement du camp.

Le colonel RÉQUILLARD rappelle que le DOCOB doit être achevé en 2010 au plus tard, ce qui est la date butoir de finalisation des DOCOB.

Il continue en évoquant le problème lié à la surface du site, qui est évaluée dans certains cas, à 179 hectares et dans d'autres, à 191 hectares.

M. MORELLE précise qu'en calculant les surfaces, il manque toujours 20 hectares pour atteindre les 191 hectares. D'ailleurs, la consultation en vue de la validation du périmètre portait sur 10 entités et non 12.

M. POTIN va vérifier le périmètre sur les cartes qui ont été envoyées à la préfecture pour validation par la commission européenne.

Avant de développer le plan d'action proposé pour les 6 années à venir, M. MAMDY fait quelques rappels préalables. Il énumère les objectifs validés :

- le maintien de l'intégrité physico-chimique des habitats,
- la conservation de l'étang d'Haspelschiedt et de ses paramètres physico-chimiques,
- favoriser la gestion sylvicole durable de la matrice forestière,
- suivi de l'évolution des milieux naturels,
- la garantie du maintien ou du retour des habitats ouverts.

A propos du 3e objectif, le colonel RÉQUILLARD précise qu'il sera difficile de procéder à de l'étrepage car le camp a été bombardé, donc est potentiellement pollué.

Il indique que la zone rouge du camp va être revue. Il en résultera 3 types de zones : zones interdites d'accès, à accès réglementé et libres.

M. MORELLE demande comment pourront se faire les observations nécessaires à la vérification du bon ou mauvais état de conservation des habitats.

Le colonel RÉQUILLARD lui répond qu'il y aura des axes réglementés qui seront hors zone rouge, notamment pour faciliter les interventions des pompiers. Le camp communiquera la nouvelle cartographie dès qu'elle sera réalisée.

.../...

En tout état de cause, les contraintes qui s'appliqueront à l'armée seront les mêmes que celles qui s'appliqueront au SYCOPARC.

Le colonel RÉQUILLARD invite le SYCOPARC à se mettre en contact avec le capitaine MIALHE, car s'il est possible d'autoriser l'accès à une zone pour observer, cela sera fait à la condition qu'il n'y ait aucun risque pour la vie humaine.

M. MAMDY poursuit son exposé en décrivant les propositions du plan d'action. La 1re consiste en la révision du site Natura 2000.

Le colonel RÉQUILLARD demande que cette proposition se trouve en dernière position. Le COPIL travaille sur le périmètre validé. L'idée d'une révision ne pourra découler que des observations faites à l'issue des 6 ans.

Il souhaite la tenue d'une réunion de travail avec le SYCOPARC afin que soit présenté le DOCOB modifié. Ainsi, le COPIL ne sera réuni que lorsque le DOCOB aura été validé en amont.

La 2e proposition porte sur la mise en place de nichoirs et la poursuite des actions de suivi et d'inventaire.

Le colonel RÉQUILLARD informe que la pose de nichoirs est soumise à autorisation d'occupation temporaire (AOT) et que les emplacements seront définis en fonction de la nouvelle cartographie de la zone rouge.

Il constate que les actions sont ciblées par année, mais que rien n'est prévu pour 2014. Il suggère qu'un bilan de gestion soit adressé en 2012, en vue d'une nouvelle rédaction en 2013, et qu'ainsi le DOCOB révisé soit proposé au COPIL pour validation en 2014.

La 3e proposition vise à améliorer la compréhension du fonctionnement des milieux tourbeux. Cela consiste en la pose de piézomètres, l'installation de placettes d'observation et la mise en place d'une station-météo.

Le colonel RÉQUILLARD rappelle qu'il faudra voir en fonction des emplacements envisagés et que ces actions sont soumises à AOT.

M. MAMDY en vient ensuite aux outils de mise en œuvre du plan d'action, que sont la charte Natura 2000 et les contrats Natura 2000.

M. POTIN explique que l'armée peut signer une charte comprenant des préconisations de bonne gestion pour 5 ou 10 ans, en ayant le choix des parcelles, mais sans contrepartie financière.

Cependant, il n'est pas possible de signer un contrat Natura 2000 avec le ministère de la défense, car l'État ne peut pas contracter avec lui-même. La solution est de passer par l'opérateur, par exemple. Il s'agit d'un engagement volontaire pour 5 ans minimum et les parcelles sont aussi choisies par le bénéficiaire. Un contrôle du respect des engagements est effectué. 100 pour cent des dépenses éligibles sont prises en charge (MEEDDAT et FEADER).

M. MAMDY évoque la charte de bonnes pratiques. Le colonel RÉQUILLARD souhaite voir supprimer cette charte, car elle sera signée par l'attributaire, mais ne sera pas connue des utilisateurs comme les pêcheurs et les chasseurs.

.../...

M.MORELLE propose pour chaque entité, d'inscrire que les travaux non prévus au DOCOB feront l'objet d'une discussion avec la direction régionale de l'environnement ou le SYCOPARC.

Il pose la question du devenir du camp. Le colonel RÉQUILLARD lui répond que les informations diffusées dans la presse ne sont que des hypothèses de travail et qu'il ne dispose d'aucune information.

M. DUCHAMP évoque la tenue d'un séminaire et souhaiterait organiser une visite des tourbières du camp le 21 juin 2008 pour un groupe de 10 à 20 personnes. Il lui est conseillé de s'adresser à la région terre à Metz qui décidera en fonction des avis recueillis, notamment de celui du camp.

Le colonel RÉQUILLARD remercie les participants. La réunion s'achève à 17 h 30.

Par ordre, le colonel [illegible] RÉQUILLARD
adjoint au chef de la division [illegible]

Destinataires :

- Monsieur le président du Conseil Général de la Moselle
  1, rue Pont Moreau
  57000 Metz
  (Intéresse : M. le conseiller général du canton de Bitche)

- Monsieur le directeur du Conservatoire Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
  Campus Bridoux
  UPRES-EBSE
  Rue du Général Delestrin
  57070 Metz

- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
  Service environnement
  1, rue du Chanoine Collin
  57000 Metz

- Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
  Maison du Parc
  Château
  BP 24
  67290 La Petite Pierre

- Monsieur le directeur régional de l'environnement
  Service Nature, Aménagements et Paysages
  19, avenue Foch
  BP 60223
  57005 Metz Cedex 1

- Monsieur le sous-préfet
  Sous-préfecture de Sarreguemines
  4, rue du Maréchal Foch
  57200 Sarreguemines

- Monsieur le maire
  Mairie
  49, rue principale
  57203 Hanviller

- Monsieur le maire
  Mairie
  9, rue Galsthul
  57230 Haspelschiedt

- Monsieur le maire
  Mairie
  31, rue du Maréchal Foch
  57230 Bitche

- Monsieur le maire
  Mairie
  13, rue principale
  57203 Roppeviller

Copie à :

- DRG Metz
- EG Metz
- 57e RA Bitche (officier camp)
- SLI Bitche

Copie interne :

- COMRT
- DIV SOUT/ADJ
- BSI/DOM/URB/MAD

- Monsieur le directeur départemental de l'Office National des Forêts
  Agence de Sarrebourg
  39, rue de la Mésange
  BP 30155
  57403 Sarrebourg cedex

2.1.4. Compte-rendu du 13 décembre 2010

COMMANDEMENT DE LA RÉGION TERRE NORD-EST,
COMMANDEMENT DES FORCES FRANÇAISES
ET DE L'ÉLÉMENT CIVIL STATIONNÉS EN ALLEMAGNE.
ÉTAT-MAJOR
DIVISION SOUTIEN
BUREAU STATIONNEMENT INFRASTRUCTURE
1, boulevard Clemenceau – BP 30001
57044 METZ cedex 1
☎ Civil : 03.87.15.32.36 Poste : 32 36
☎ Mili. : 821.572.32.36 🖷 : 32 06
✉ : celine.le-foulgocq@rt-ne.terre.defense.gouv.fr

Metz, le 22 DEC. 2010
N° 004799 /DEF/EM RT N-E/DIVSOUT/BSI/URB.

COMPTE RENDU

Rédacteur : SACE LE FOULGOCQ	NON PROTEGE

Objet : Natura 2000 – Site « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » - DOCOB - Réunion de validation.

Référence : Lettre n° 4455/DEF/EM RT N-E/BSI/DOM/URB du 6 novembre 2010.

Pièces jointes : Liste d'émargement et diaporama ppt.

1 DATE – HEURE
13 décembre 2010
10 h 00 – 11 h 00

2 LIEU
Camp militaire de Bitche

3 AUTORITÉS PRÉSENTES

RT N- E	Maire de Bitche
16e BC Bitche	Maire de Hanviller
EID Metz	Président communauté de communes du pays de Bitche
USID Phalsbourg	DREAL
SLI Bitche	DDT
SYCOPARC	ONF

4 RAPPEL SUCCINCT DE L'ORDRE DU JOUR
Validation du document d'objectifs (DOCOB).

5 EXPOSÉ DES POINTS PRINCIPAUX

Le colonel de LAROUZIERE accueille les participants à cette réunion. Le colonel VAILLANT en rappelle l'ordre du jour qui est la validation du DOCOB, puis laisse la parole à Mme L'HOSPITALIER.

Présentation du site

1 – Historique et état d'avancement
2 – Localisation du site
3 – Milieux et espèces d'intérêt européen
4 – Enjeux et objectifs
5 – Plan d'actions
6 – Outils Natura 2000

(cf diaporama en pièce jointe)

Le colonel de LAROUZIERE précise que la vocation première du camp est d'être un outil d'entraînement mis à la disposition des troupes en manœuvre.

De plus, en tant que chef de corps, il est garant de la sécurité de toutes les personnes qui pénètrent dans le camp. A cet effet, le bureau tir est le point de passage obligatoire pour prévenir de sa présence.

.../...

Le colonel VAILLANT poursuit en ajoutant que le SYCOPARC dispose d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT). Par ailleurs, comme préconisé lors de la dernière réunion, il souhaite que la présentation projetée soit modifiée comme suit :

- écrire « limiter » le passage des véhicules et non « interdire »,
- pour les travaux sur le site Natura 2000, écrire qu'ils ne sont pas autorisés, « à l'exception de ceux nécessaires au bon état de fonctionnement des infrastructures militaires ».

M. WEBER indique que le SYCOPARC, dans son travail d'élaboration du DOCOB, a bien pris en compte les activités militaires. Si des pistes sont à créer, par exemple, le SYCOPARC pourra agir en qualité de conseiller environnemental.

A propos du futur périmètre envisagé du site, le colonel VAILLANT mentionne qu'il est à l'étude. La décision sera prise ultérieurement.

M. HUMBERT souhaite savoir si l'extension projetée vers le quartier Pagezy se fera sur terrain civil. Mme L'HOSPITALIER l'informe que le site gardera son statut exclusivement militaire.

M. PIERREL rappelle que la production de ce DOCOB est le fruit d'une concertation visant à maintenir la haute valeur du patrimoine naturel du camp.

M. HUMBERT ajoute qu'il est favorable au développement durable. Cependant, un juste équilibre doit exister entre l'environnement, le social et l'économique (ou militaire), l'un ne devant pas prendre le pas sur l'autre.

Le comité de pilotage valide le DOCOB.

L'animation

M.PIERREL explique qu'il est maintenant nécessaire de passer en phase d'animation pour faire vivre le DOCOB. Un appel d'offres va être lancé pour 3 ans. M. POTIN mentionne qu'à l'issue des 2 phases d'animation de 3 ans, une évaluation de mise en œuvre du DOCOB sera réalisée.

Le colonel VAILLANT propose qu'une fois l'animateur choisi, la première réunion du comité de pilotage d'animation soit organisée afin de faire sa connaissance et qu'il présente son calendrier des travaux. Ensuite, une réunion de suivi sera programmée annuellement.

M. POTIN estime que le marché pourra être notifié en février 2011 et que la première réunion pourra avoir lieu vers la fin du printemps 2011.

Conclusion

Le colonel VAILLANT demande au SYCOPARC de transmettre rapidement la dernière version du DOCOB ainsi que le diaporama à la RT N-E de façon à rédiger le compte-rendu de validation, de le transmettre à l'ensemble des membres et que la DDT fasse le nécessaire pour que le préfet prenne l'arrêté d'approbation.

Enfin, pour ce qui est de l'AOT, si le SYCOPARC n'est pas retenu en tant qu'animateur, l'AOT qui lui a été délivrée deviendra caduque. Par contre, s'il est retenu, une nouvelle AOT lui sera accordée au regard de sa nouvelle mission.

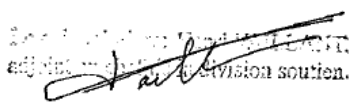

Destinataires :

16e BC Bitche
DRSID Metz
EID Metz
SLI Bitche
USID Phalsbourg
COMBDD Phalsbourg
COMGSBDD Phalsbourg
BSI/MAD

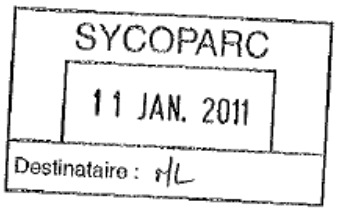

Monsieur le président du Conseil Général de la Moselle
1, rue Pont Moreau
57000 Metz
(Intéresse : Mr le conseiller général du canton de Bitche)

Monsieur le directeur du Conservatoire Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Campus Bridoux
UPRES-EBSE
Rue du Général Delestrin
57070 Metz

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Moselle
17, quai Paul Wiltzer
BP 31035
57036 Metz cedex 1
57000 Metz
(à l'attention de M. PIERREL et Mme THOMAS)

Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
Maison du Parc
Château
BP 24
67290 La Petite Pierre

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine
Service Ressources et Milieux Naturels
11, place Saint-Martin
BP 95038
57036 Metz Cedex 1

Madame la sous-préfète
Sous-préfecture de Sarreguemines
4, rue du Maréchal Foch
57200 Sarreguemines

Monsieur le maire
Mairie
49, rue principale
57230 Hanviller

Monsieur le maire
Mairie
9, rue Gal Stuhl
57230 Haspelschiedt

Monsieur le maire
Mairie
31, rue du Maréchal Foch
57230 Bitche

Monsieur le maire
Mairie
13, rue principale
57230 Roppeviller

Monsieur le directeur départemental de l'Office National des Forêts
Agence de Sarrebourg
Maison forestière d'Enlenmoos
57230 Sturzelbronn

Monsieur le président de la communauté de communes de Bitche
46, rue du colonel Teyssier
57230 Bitche

Site Natura 2000 FR 4100212 :

Landes et tourbières du camp militaire de Bitche

Comité de pilotage du 13 décembre 2010,
Camp militaire de Bitche

Marie L'HOSPITALIER
Chargée de mission Natura 2000

Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux – objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000

Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux – objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000

Historique et état d'avancement (1)

Vie d'un site Natura 2000	
Élaboration du docob 2004 ⇨ Finalisation : 2010	Animation du docob 2011

- 1996 : Proposition par le Ministère en charge de l'Environnement d'intégrer le camp militaire de Bitche au réseau Natura 2000
- 1999 : Accord du Ministère de la Défense pour l'intégration d'une partie du camp militaire
- 2002 : Travaux scientifiques (faune, flore) pilotés par le Sycoparc
- 2003 (mars) : Désignation du Sycoparc comme opérateur
  Définition du Comité du pilotage (copil)
- 2003 (déc.) : 1er copil
  ⇨ Lancement de la consultation
- 2004 : Groupes de travail thématiques (diagnostics, objectifs, plan d'actions)

Historique et état d'avancement (2)

5

Vie d'un site Natura 2000	
Élaboration du docob 2004 ⇨ Finalisation : 2010	Animation du docob 2011

- 2007 : 2nd copil
  ⇨ Validation des diagnostics et des objectifs du docob
- 2008 : 3ème copil
  ⇨ Non validation du plan d'actions
  Nouvel arrêté de désignation du comité de pilotage

2009/2010 : 2 Réunions de travail RTNE/16ème Bataillon de Chasseurs/ DREAL/DDT/Sycoparc

- 2010 (déc.) : 4ème copil
  ⇨ Validation du plan d'actions et du docob

Sommaire

6

1. Historique du dossier
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux – objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000

Localisation du site Natura 2000

7

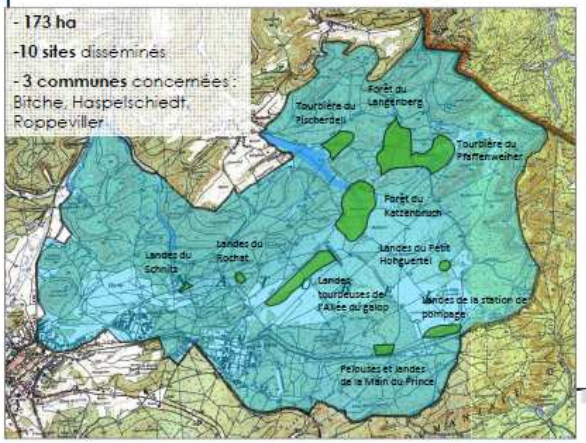

Sommaire

8

1. Historique du dossier
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux – objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000

9

Milieux et espèces d'intérêt européen (1)

10 habitats

Hêtraies à Luzule

Rivières

Pelouses à Nard raide

Tourbières

Mosaïque de landes sèches et dunes intérieures

10

Tourbière de Fisherdiell

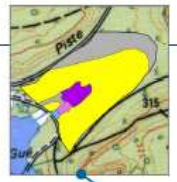

Forêt de Langenberg - Tourbière de Pfaffenweiher

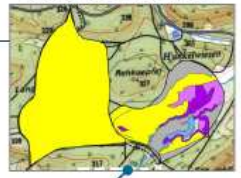

Landes du Schnitz

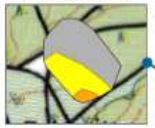

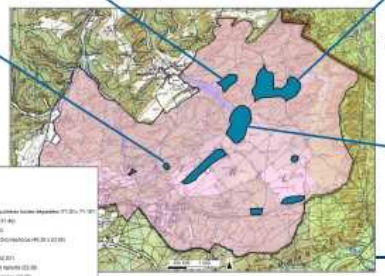

Tourbière de Katzenbruch

11

Milieux et espèces d'intérêt européen (2)

6 espèces animales

1 Insecte :

Lucane cerf-volant

3 Mammifères :

Vespertilion de Bechstein

Grand Murin

1 Poisson :

Lamproie de Planer

1 Amphibien :

Triton crêté

Lynx boréal

12

Sommaire

1. Historique du dossier
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux – objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000

Plan d'actions

17

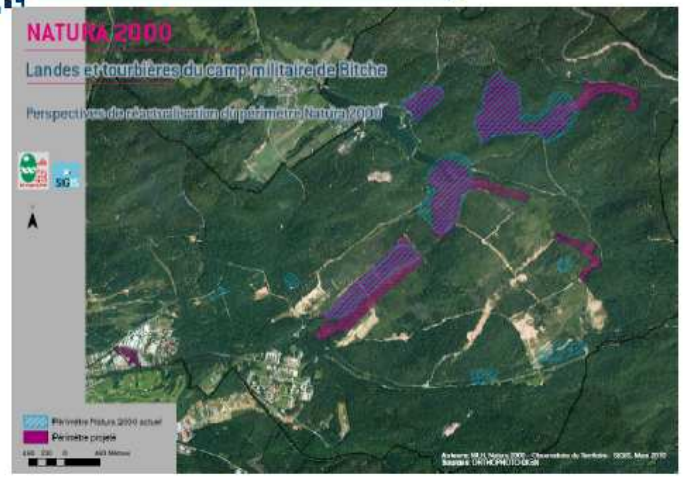

Plan d'actions

B. Des actions par entités

❖ La forêt du Langenberg

Enjeu : Suivre l'évolution de l'habitat forestier dans un contexte de dynamique naturelle non perturbée par l'homme.

⇨ Suivi des populations de chauves-souris (2012 à 2015)

⇨ Suivi de l'habitat forestier (placettes permanentes) (2010)

⇨ Etat des lieux ornithologique (2012)

Plan d'actions

B. Des actions par entités

❖ La tourbière du Pfaffenweiher

Enjeu : Améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et adapter en conséquence la gestion des niveaux d'eau de l'étang.

⇨ Pré-diagnostic fonctionnel (2010) / Action transversale

⇨ Restauration du moine de l'étang (2013)

Plan d'actions

B. Des actions par entités

❖ Les landes tourbeuses de l'Allée du Galop

Enjeu : Améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et suivre la qualité physico-chimique du ruisseau.

⇨ Diagnostic fonctionnel (2010-2011) / Action transversale

⇨ Suivi des populations d'Azuré des Mouillères et de Gentiane pneumonanthe

⇨ Comblement d'un ou plusieurs drains (2012)

⇨ Suivi des conséquences des remontées de nappe sur les populations de Gentiane (2012 à 2016)

⇨ Suivi de la qualité physico-chimique du ruisseau du Katzenbruch (2012-2016)

21

Sommaire

1. Historique du dossier
2. Localisation du site Natura 2000
3. Milieux et espèces d'intérêt européen
4. Enjeux – objectifs
5. Plan d'actions
6. Outils Natura 2000

22

Outils Natura 2000

A. Charte Natura 2000

- Souscription volontaire à des recommandations (non contrôlées) + engagements de type « bonnes pratiques » par grands types de milieux
- Parcelles choisies par l'adhérent
- Adhésion ouverte aux titulaires de droits réels ou personnels pour 5 ou 10 ans (renouvelable)
- Contrôle du respect des engagements
- Pas de rémunération, mais une exonération de la taxe foncière non bâtie

23

Outils Natura 2000

A. Charte Natura 2000

❖ MC 1 : Veiller à la bonne gestion de l'étang d'Haspelschiedt

1. Maintenir en queue d'étang un niveau d'eau constant, défini par l'opérateur en concertation avec les usagers.
2. Éviter les pratiques de chaulage dans l'étang.
3. S'assurer du bon fonctionnement des ouvrages de l'étang (ouvrages de vidange, moine).
4. Eviter tout rejet d'effluents dans l'étang, autres que ceux provenant de la station d'épuration du camp militaire.
5. Transmettre à l'animateur l'audit technique annuel de la STEP

❖ MC 2 : Favoriser la dynamique naturelle forestière - Langenberg

1. Eviter toute intervention dans la forêt de Langenberg (exploitation, plantation, intrants)
2. Cantonner la circulation des véhicules sur les chemins (sauf des raisons de sécurité, suivis scientifiques, déplacements ONF et société de chasse)
3. Ne pas agrainer

24

Outils Natura 2000

A. Charte Natura 2000

❖ MC 3 : Maintenir l'intégrité des habitats humides et des milieux ouverts (pelouses et landes)

Allée du Galop, Fisherdell, Katzenbruch, Petit Hohguertel, Pfaffenweiher, Rochat, Schnitz, Station de pompage, Main du Prince

1. Limiter les passages d'engins aux pistes et chemins existants (exception faite du terrain d'aviation et des pare-feux, dans le cadre des actions de fauche). Circulation autorisée pour des raisons de sécurité et pour la réalisation des suivis / travaux liés à Natura 2000.
2. Ne pas effectuer de travaux sur les entités Natura 2000 (remblais, création de pistes, drainage, intrants…) hors entretien des infrastructures en place
3. Ne pas agrainer

25

Outils Natura 2000

B. Contrat Natura 2000

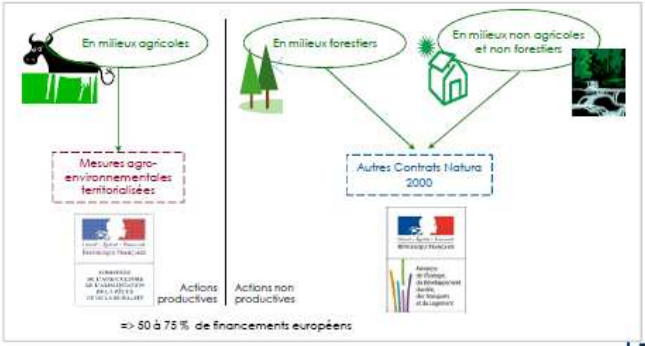

26

Outils Natura 2000

B. Contrat Natura 2000

- Souscription volontaire à des engagements allant au-delà des bonnes pratiques
- Parcelles choisies par le bénéficiaire
  MAEt : parcelles déclarées à la PAC
- Contrats sur 5 ans :
  Contrat N2000 : entre Préfet et titulaire de droits réels ou personnels
  MAEt : conclu entre DDT (ex-DDA) et exploitant agricole
- Financement :
  Contrat N2000 : jusqu'à 100% des dépenses éligibles – Ministère en charge à l'écologie et Europe (FEADER)
  MAEt : Ministère en charge de l'agriculture et Europe (FEADER)
- Contrôle du respect des engagements

27

Outils Natura 2000

B. Contrat Natura 2000

❖ **Sur les milieux ouverts et zones humides**

Engagements rémunérés

MO1. Restauration des ouvrages de petite hydraulique

MO2. Chantier d'élimination d'une espèce végétale indésirable

❖ **Sur les milieux forestiers**

Engagements rémunérés

MF1. Chantier d'élimination d'une espèce indésirable

Merci de votre attention.

2.2. Comité de pilotage restreint : RTNE/DREL/DDT/SYCOPARC

2.2.1. Compte-rendu du 13 octobre 2009

COMMANDEMENT DE LA RÉGION TERRE
NORD-EST

ÉTAT-MAJOR
BUREAU STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

Tél. 03.87.15.32.36
57044 METZ cedex 1

METZ, le 22 OCT. 2009

N°04297/RT NE/EM/BSI/DOM/URB

Cl : NATURA 2000

Rédacteur : Mme LE FOULGOCQ

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 13 octobre 2009

OBJET : **Bitche (57) – Site « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche ».**

RÉFÉRENCE : **Lettre n° 784/DEF/EM RTNE/DIVSOUT/BSI/URB du 14 février 2008.**

P.JOINTE : **Liste d'émargement.**

Participaient à cette réunion :

- COL VAILLANT : RT N-E
- LCL MALIVOIR : 16e BC
- CNE MIALHE : 16e BC
- CNE MENAGER : 16e BC
- ADC MANTEAU : 16e BC
- ADC DUPRE et ADJ LE PAPE : SLI
- Mme LE FOULGOCQ : EM RT N-E
- Mme ROUSSELOT : EID
- M. POTIN : DIREN
- M. PIERREL : DDAF
- M. MORELLE et Mme L'HOSPITALIER : SYCOPARC
- M. KOENIGLAECKER : ONF

.../...

La réunion du comité de pilotage (COPIL) restreint du site Natura 2000 « Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche » a eu lieu le mardi 13 octobre 2009 à 10 h 30 au camp de Bitche.

Le colonel VAILLANT introduit la réunion en précisant qu'elle a pour objet de relancer le document d'objectifs (DOCOB) et fixe comme objectif sa validation en avril 2010.

Il demande à M. POTIN, comme ce site concerne les tourbières, quand la fiche-milieux (initiée dans le cadre de la commission mixte locale défense-environnement) sera transmise à la RT N-E. M. POTIN signale qu'elle est en cours de réalisation et qu'elle sera fournie pour Noël. M. BREGERAS, en charge de sa rédaction, appellera le colonel VAILLANT à ce sujet.

Le colonel VAILLANT indique qu'il faut amender le DOCOB au niveau des activités militaires et éventuellement des actions à mener. Il précise qu'à terme, l'utilisation qui sera faite du camp sera assez proche de celle antérieure.

M. POTIN expose la démarche Natura 2000. Ensuite, le capitaine MIALHE procède à la présentation du 16e bataillon de chasseurs (BC) et de ses activités.

Auparavant, le camp de Bitche était un camp national et avait 60 corps abonnés qui venaient régulièrement s'y entraîner. Sa mission était d'accueillir et d'offrir des activités à 1400 hommes par jour (ex : 26 installations de tir et 9 espaces de manœuvre).

Depuis le 1er avril dernier, une nouvelle mission a été dévolue à l'espace d'entraînement de Bitche, c'est-à-dire accueillir 200 hommes par jour en autonomie complète tout en leur offrant simultanément des activités. Les champs de tir et les zones de manœuvre n'ont pas changé.

Par ailleurs, une nouvelle politique d'instruction a été mise en place. 9 espaces collectifs d'instruction (ECI) ont été créés, ce qui a conduit à la définition de nouveaux abonnés.

Les premiers constats qui peuvent être faits sont les suivants : les corps abonnés sont passés de 60 à 23, 500 hommes par jour évoluaient sur le camp contre 150 aujourd'hui. Toutefois, la programmation est plus constante et plus dense.

L'emploi des champs de tir est plus stable que les années précédentes, mais une baisse dans l'utilisation des installations annexes est constatée.
A titre de comparaison entre 2008 et 2009, les tirs à arme légère d'infanterie (ALI) sont constants mais l'utilisation des canons, mitrailleuses et grenades est en régression.

Dans le futur, le tir aux armes lourdes va progresser car le 16e BC est un régiment d'infanterie qui atteindra 1000 hommes sur site en 2010, soit 4 sections qui évolueront sur le camp, c'est-à-dire environ 120 hommes. La nouveauté sera la manœuvre en engins blindés.

Le capitaine MIALHE achève son intervention en évoquant les centres de formation initiale militaire (CFIM), destinés aux jeunes recrues. Elles viendront passer 2,5 mois à Bitche pour se former notamment au tir, à la marche à pied et aux activités annexes. Cela représentera 3 sections soit presque 100 hommes par jour sur le camp.

.../...

Donc un peu plus de 200 hommes évolueront en permanence sur le camp, auxquels vont s'ajouter les 200 hommes par jour en autonomie totale évoqués supra. En conséquence, la fréquentation du camp va passer de 500 à 400 hommes par jour.

Pour résumer, le colonel VAILLANT précise que les activités ne seront pas fondamentalement différentes de celles passées, mais qu'il y aura une présence permanente sur le camp plus importante qu'auparavant. La nouveauté sera la manœuvre avec des engins blindés dans les zones autorisées à la manœuvre, et donc pas sur les zones Natura 2000. Des tirs aux armes lourdes (canon de 25 mm) auront également lieu, aux armes antichars et au mortier de 81.

Jusqu'en 2014, ce sont des engins chenillés qui évolueront sur le terrain, puis ensuite, ce seront des engins à roues, qui n'auront pas la même agressivité par rapport au sol.

Le colonel VAILLANT passe la parole à Mme L'HOSPITALIER.

Elle commence son exposé en faisant un historique du site. En 1999, le ministère de la défense a donné son accord à l'intégration d'une partie du camp de Bitche au réseau Natura 2000. En 2003, le SYCOPARC a été désigné opérateur. En 2008, un nouvel arrêté de désignation a été pris.

Elle en vient à la localisation. Ce site est éclaté en 10 secteurs et s'étend sur 173 hectares. 2 secteurs ont été validés par l'autorité militaire mais n'ont pas été intégrés au site. Il s'agit des landes du terrain d'aviation et du Schanzberg.

Pour ce qui est des milieux et des espèces d'intérêt européen, 10 habitats (ex : tourbières et hêtraies à luzule) et 6 espèces animales (ex : lucane cerf-volant et triton crêté) sont représentés.

Les enjeux et les objectifs sont les suivants :
- maintenir l'intégrité physico-chimique des habitats du camp,
  . améliorer les pratiques d'entretien
  . limiter les travaux et les perturbations anthropiques
- conserver l'étang d'Haspelschiedt et ses paramètres physico-chimiques,
- garantir le maintien des milieux ouverts,
- favoriser la gestion sylvicole durable de la matrice forestière.

Mme L'HOSPITALIER évoque ensuite le plan d'actions et débute par les actions transversales sur l'ensemble du site. Elles sont au nombre de 3. Il s'agit de la mise en place et de la poursuite des actions de suivi d'inventaire, de l'amélioration de la compréhension des milieux tourbeux et de la révision du périmètre Natura 2000 tout en gardant la même superficie.

Le colonel VAILLANT demande au 16e BC d'étudier l'éventuel futur périmètre et de garantir pour la prochaine réunion, que les nouvelles zones n'auront pas d'impact sur les activités militaires.

Le lieutenant-colonel MALIVOIR pose la question de la chasse. M. MORELLE lui répond que Natura 2000 n'interdit pas la chasse. Cependant, une sensibilisation est à faire vis-à-vis des chasseurs de façon à leur rappeler qu'il ne faut pas agrainer en zones humides et sur les espaces accueillant une flore rare et/ou protégée.

Mme L'HOSPITALIER passe aux actions préconisées par entité :

- Forêt du Langenberg

Enjeu : suivre l'évolution de l'habitat forestier dans un contexte de dynamique naturelle non perturbée par l'homme

. suivi des chauves-souris
. état des lieux ornithologique

.../...

- Tourbière du Pfaffenweiher

Enjeu : améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et adapter en conséquence la gestion des niveaux d'eau de l'étang

. sondage des niveaux de tourbes

- Tourbière du Katzenbruch

Enjeu : améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et de l'influence de l'enrichissement trophique sur l'évolution des habitats

. suivi de la qualité physico-chimique du ruisseau du Katzenbruch,

. définition d'un niveau d'eau idéal sur la partie amont de l'étang d'Haspelschiedt.

Le SYCOPARC est intéressé par les analyses de sortie de la station d'épuration. Le 16e BC les lui fournira.

- Landes tourbeuses de l'Allée du Galop

Enjeu : améliorer la connaissance du fonctionnement de la tourbière et suivre la qualité physico-chimique du ruisseau

. comblement d'un ou plusieurs drains,

. suivi de la population d'azuré des mouillères.

- Tourbières du Fischerdell

Pas d'actions envisagées

Mme L'HOSPITALIER termine par les outils Natura 2000.

La charte Natura 2000 est une charte de bonnes pratiques qui fait l'objet d'une souscription volontaire et qui est constituée de recommandations et d'engagements. Pour ce site, ils seraient au nombre de 3 :

- veiller à la bonne gestion de l'étang d'Haspelschiedt
- favoriser la dynamique naturelle forestière du Langenberg
  . éviter toute intervention dans la forêt (ex : plantations, récolte ou intrants),
  . limiter la circulation des véhicules à ceux indispensables pour des raisons de sécurité et nécessaires à la réalisation des suivis prévus.

L'idée est d'éviter également l'agrainage dans cette dernière zone. Le colonel VAILLANT propose qu'une rencontre avec les chasseurs ait lieu de façon à trouver des solutions alternatives.

- maintenir l'intégrité des habitats humides et des milieux ouverts (pelouses et landes)
  . limiter les passages d'engins aux pistes et chemins existants,
  . ne pas effectuer de travaux (ex : remblais).

Quant aux contrats Natura 2000, le colonel VAILLANT demande à l'établissement d'infrastructure de la défense (EID) de voir ce qu'il est possible de faire avec l'ONF afin qu'il soit mandaté pour faire des travaux préconisés au DOCOB. En effet, le ministère de la défense ne peut pas signer en direct des contrats Natura 2000 car l'État ne peut pas contracter avec lui-même.

Enfin, le colonel VAILLANT rappelle les actions à mener par les différents intervenants afin de valider le DOCOB en avril 2010 :

- 16e BC :

. amender le chapitre relatif aux activités militaires afin que la RT N-E le fournisse au SYCOPARC pour le 15 décembre,

.../...

. préparer un avis éclairé sur l'évolution du périmètre Natura 2000 pour la prochaine réunion,
. voir la question de l'agrainage au niveau de la forêt du Langenberg,
. fournir dès à présent au SYCOPARC les analyses de sortie de la station d'épuration.

- EID :
Etudier comment l'ONF peut souscrire un contrat Natura 2000 dans le cadre du DOCOB au profit du ministère de la défense (convention/avenant).

- SYCOPARC :
Envoi du DOCOB finalisé à la RT N-E pour le 18 janvier 2010 au plus tard.

En conclusion, le colonel VAILLANT remercie les participants et propose que le même comité de pilotage restreint se réunisse le jeudi 4 février 2010, à la caserne Aynie, bureau de garnison, rue du général STHUL. La réunion s'achève à 12 h 50.

Par ordre, le colonel Pierre-Henri VAILLANT,
adjoint au chef de la division soutien.

Copie à :

DRSID Metz
EID Metz
16e BC Saarburg
16e BC – détachement de Bitche

Monsieur le maire
Mairie
49, rue principale
57230 Hanviller

Monsieur le maire
Mairie
9, rue Général Stuhl
57230 Haspelschiedt

Monsieur le maire
Mairie
31, rue du Maréchal Foch
57230 Bitche

Monsieur le maire
Mairie
13, rue principale
57230 Roppeviller

Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
Service environnement
1, rue du Chanoine Collin
57000 METZ
(à l'attention de M. PIERREL)

Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
Maison du Parc
Château
BP 24
67290 La Petite Pierre
(à l'attention de Mme LHOSPITALIER)

Monsieur le directeur régional de l'environnement
Service Nature, Aménagements et Paysages
19, avenue Foch
BP 60223
57005 Metz cedex 1
(à l'attention de M. POTIN)

2.2.1. Compte-rendu du 4 février 2010

COMMANDEMENT DE LA RÉGION TERRE NORD-EST,
COMMANDEMENT DES FORCES FRANÇAISES
ET DE L'ÉLÉMENT CIVIL STATIONNÉS EN ALLEMAGNE.

ÉTAT-MAJOR
DIVISION SOUTIEN
BUREAU STATIONNEMENT INFRASTRUCTURE
1, boulevard Clemenceau – BP 30001
57044 METZ cedex 1

☎ Civil : 03.87.15.32.36 Poste : 32 36
☎ Mili. : 821.572.32.36 🖷 : 32 06
✉ : celine.le-foulgocq@rt-ne.terre.defense.gouv.fr

Metz, le 10 FEV 2010
N° 000537/DEF/EM RT N-E/DIVSOUT/BSI/URB.

COMPTE RENDU

Rédacteur : SACE LE FOULGOCQ	NON PROTEGE

Objet : Natura 2000 – Site « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » - Réunion.

Référence : CR n° 4297/RT NE/EM/BSI/DOM/URB du 22 octobre 2009. 1 février 2010.

Pièce jointe : Liste d'émargement.

1 DATE – HEURE
4 février 2010
11 h 00 – 13 h 00

2 LIEU
Camp militaire de Bitche

3 AUTORITÉS PRÉSENTES
RT N- E : COL VAILLANT – Mme LE FOULGOCQ
16e BC : LCL MALIVOIR – CNE MIALHE
EID Metz : Mme ROUSSELOT
SLI Bitche : ADC DUPRE
DREAL : M. POTIN
DDT : Mme ZORN
SYCOPARC : M. POTIN – Mme L'HOSPITALIER
ONF : M. KOENIGSAECKER

SYCOPARC
16 FEV. 2010
Destinataire : ML

4 RAPPEL SUCCINCT DE L'ORDRE DU JOUR
Étude du document d'objectifs (DOCOB).

5 EXPOSÉ DES POINTS PRINCIPAUX

INTRODUCTION

Le colonel VAILLANT annonce que le DOCOB est le résultat d'un accord entre la DREAL et l'armée de terre. A ce titre, cette dernière n'est pas dans l'obligation de tout accepter. D'ailleurs, l'état actuel de la faune et de la flore découle des activités militaires se déroulant sur le camp.
Il précise que le DOCOB traite uniquement des zones désignées Natura 2000, soit 173 hectares. En effet, le DOCOB n'a pas vocation à définir un autre périmètre Natura 2000. Le colonel VAILLANT réfute l'idée d'actions sur l'ensemble du camp en vue de l'évolution du site. Par contre, il est possible que l'opérateur et l'autorité militaire se mettent d'accord sur certaines zones à étudier.
Par ailleurs, l'utilisation de termes tels « interdire » ou « proscrire » n'est pas de bon aloi. L'armée de terre peut accepter de définir l'utilisation des blindés sur une zone, mais pas de l'interdire.
Enfin, le colonel VAILLANT indique que l'État-défense est tenu légalement d'effectuer une dépollution pyrotechnique avant tous travaux impliquant un travail du sol. Cette dépollution ayant un coût important et ne pouvant être déléguée, la RT N-E n'a pas les moyens financiers de l'entreprendre, ce qui pose un problème quant au projet de mise en place de piézomètres.

.../...

DOCOB

P 4 : un glossaire en fin de document est suffisant.

P 17 : retirer « pelouses du Schanzberg » et « pelouses du terrain d'aviation » car ne font plus partie du site Natura 2000.

P 22 : la zone Natura 2000 représente 173 hectares. Le colonel VAILLANT souhaite que le paragraphe 2.1.1.1. – méthodologie soit plus clairement formulé.

P 38 : prospection des sites souterrains – chiroptères
Le colonel VAILLANT mentionne qu'il n'y a pas de sites souterrains à explorer dans les 173 hectares concernés. Il ajoute que les ¾ des forts Maginot sont fermés pour des raisons de sécurité.

P 75 – 76 – 77 - 78 : les grilles multicritères et les actions priorisées
Le colonel VAILLANT trouve peu parlant le fait de faire apparaître en chiffres les objectifs prioritaires. Une note « x » peut décrire une espèce « importante » dans un tableau et une espèce « prioritaire » dans un autre. Il propose que les tableaux soient accompagnés de quelques phrases explicatives.

P 83 : objectifs de gestion durable
Le colonel VAILLANT souhaite que les termes employés soient modérés. En effet, le remblaiement des buttes de tir, par exemple, n'est pas à « proscrire » car il est nécessaire.

P 86 : . spécificité des terrains militaires
L'État ne peut pas contracter avec lui-même, mais un ayant-droit de l'armée le peut. Pour ce faire, une convention doit être signée entre l'État-défense et un mandataire afin que ce dernier sollicite un contrat Natura 2000.
. charte de bonnes pratiques
« devra adhérer » - idée d'obligation à supprimer
. animation du site
Mme L'HOSPITALIER énonce qu'il s'agit des actions non-contractuelles. Le colonel VAILLANT souhaite que cette notion soit explicitée.

P. 89 : 4.2.2. - priorité laissée aux actions de suivi et d'inventaire
Service infrastructure défense : écrire bureau stationnement infrastructure
57e RA : écrire 16e BC
DIREN : écrire DREAL

Dernier paragraphe – révision du périmètre
A supprimer.

P. 104 : charte de bonnes pratiques
A propos de la limitation de passage des véhicules dans la forêt du Langenberg, le capitaine MIALHE informe que seuls y circulent les véhicules de sécurité, des chasseurs et de l'ONF sur les pistes. Le colonel VAILLANT demande que cela soit précisé.

P. 105 : engagement 3
A « ne pas effectuer de travaux sur les entités Natura 2000 », ajouter « hors maintien des infrastructures en place ».

.../...

TABLEAU DES ACTIONS

Tableau 1 : mise en place d'un suivi météorologique et de piézomètres

Le colonel VAILLANT souligne à nouveau la présence d'une pollution pyrotechnique et le fait que l'État-défense ne peut pas déléguer sa responsabilité en matière de dépollution. M. MORELLE demande s'il est possible de définir des zones d'1 m² où seraient installés les piézomètres et de solliciter la DREAL afin d'obtenir une subvention.
Mme L'HOSPITALIER ajoute que les piézomètres serviraient à l'étude des milieux tourbeuses car leur fonctionnement hydraulique n'est pas connu.
Le colonel VAILLANT demande à l'EID de vérifier si le SID pourrait utiliser des fonds qui ne lui sont pas propres pour mener des opérations relevant de sa compétence et d'estimer le coût d'un diagnostic pyrotechnique pour 15 places d'1 m².

Tableau 2 : prospections naturalistes en vue d'une modification du périmètre du site

Mme L'HOSPITALIER explique qu'il s'agit des périmètres présentés lors de la dernière réunion. Cela convient au colonel VAILLANT, mais il lui demande d'ajouter une cartographie.

Tableau 3 : Forêt du Langenberg

Le colonel VAILLANT réitère le fait que rien ne doit être implanté dans le sol (40 placettes permanentes).
M. KOENIGSAECKER demande que la phrase « cette forêt n'est pas gérée par l'ONF » soit remplacée par « cette forêt n'est pas incluse dans le périmètre de gestion ».

Tableau 5 : Lande tourbeuse de l'allée du Galop

Le colonel VAILLANT indique que l'allée du Galop est une zone de foulée d'un champ de tir. Si des drains ont été posés, cela signifie que cette zone ne doit pas être inondée. Si les drains sont comblés, l'eau va monter et cela pourrait poser des problèmes. M. MORELLE signale que le comblement de 2 drains n'entraînera pas un ennoiement superficiel.
Le colonel VAILLANT demande que des précisions soient apportées. Au préalable, le SYCOPARC ira sur site avec le camp et le SLI. Le constat sera joint au DOCOB.

Tableaux 7 et 8 : Détail des actions d'inventaire et de suivi - localisation

Le colonel VAILLANT désire :
- qu'à « ensemble du site Natura 2000 » et « ensemble du site Natura 2000 (chemins)», il soit ajouté « hors zone rouge »,
- qu'à la place de « ensemble du terrain militaire », il soit écrit « ensemble des zones prédéterminées (voir cartographie) ».

CONCLUSION

Le colonel VAILLANT mentionne que globalement, il n'y a pas beaucoup à redire sur ce DOCOB sinon quelques formulations. Il prévoit le déroulement suivant :
- 1) remise en forme du document par le SYCOPARC,
- 2) SID : voir la question soulevée supra relative à la dépollution pyrotechnique et la forme que pourrait prendre la convention entre l'État-défense et un mandataire.

La direction départementale des territoires (DDT) va proposer un modèle.

.../...

Le colonel VAILLANT souhaite que les points 1 et 2 soient menés à bien sous un mois de façon à se laisser ensuite, de part et d'autre, le temps pour les validations internes. L'idée est que ce DOCOB soit validé en juin 2010 lors de la réunion du COPIL dans son intégralité.

Enfin, il rappelle ses propos du début de séance :

- le propriétaire ne doit pas se voir imposer quoi que ce soit. La préservation de la faune et de la flore et le maintien des activités militaires doivent aller de pair,
- le DOCOB traite uniquement des zones Natura 2000,
- l'évolution du site est acceptable mais de façon encadrée.

QUESTIONS DIVERSES

L'agrainage

Une rencontre chasseurs/SYCOPARC sera organisée car l'agrainage est de plus en plus interdit en zones humides. Le colonel VAILLANT suggère que le DOCOB mentionne les endroits où l'agrainage n'est pas autorisé.
Le lieutenant-colonel MALIVOIR souligne que cela ne pose pas de problème car il n'y a pas d'agrainage sur les zones humides du site.

Lancement des actions

Mme L'HOSPITALIER souhaite savoir dans le cas où le DOCOB serait validé en juin 2010, si le SYCOPARC pourrait lancer des actions dès cette année, comme par exemple, la matérialisation à l'aide du GPS, afin d'éviter de creuser le sol, d'une placette dans la forêt du Langenberg, en collaboration avec l'ONF.
Cette forêt n'est pas en gestion ONF, mais cette action ferait partie des inventaires à mener et donc n'impliquerait pas la signature d'une convention. Elle entrerait dans le champ de l'AOT et concernerait l'animation du site. Le colonel VAILLANT n'émet pas d'objection.

Piézomètres

Dans le cas où une solution serait trouvée pour ce qui est de la dépollution pyrotechnique, le SYCOPARC souhaiterait installer les piézomètres dès 2010. Le colonel VAILLANT ne s'y oppose pas. Il faut juste attendre que le DOCOB soit validé.

Chapitre militaire

Mme L'HOSPITALIER demande que les activités militaires décrites lui soient expliquées. Le capitaine MIALHE la rencontrera à ce sujet.

Par ordre, le colonel Pierre-Henri VAILLANT,
adjoint au chef de la division soutien

Destinataires :

16e BC Saarburg
Détachement du 16e BC -Bitche
DRSID Metz
EID Metz
SLI Bitche

Monsieur le directeur départemental des territoires
Service aménagement et biodiversité
1, rue du Chanoine Collin
57000 METZ
(à l'attention de M. PIERREL et Mme ZORN)

Monsieur le directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord Maison du Parc
Château
BP 24
67290 La Petite Pierre
(à l'attention de Mme L'HOSPITALIER et M. MORELLE)

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Service Nature, Aménagements et Paysages
19, avenue Foch
BP 60223
57005 Metz cedex 1
(à l'attention de M. POTIN)

Monsieur le directeur de l'Office National des Forêts
Agence de Sarrebourg
Maison forestière d'Enlenmoos
57230 STURZELBRONN

Copie interne :
DIVSOUT/Adj
BSI/MAD

2.2. Groupes de travail thématiques

2.3.1. Compte-rendu du 18 mars 2004

COMPTE RENDU

Groupe thématique N°1

Personnes présentes : Irene Bee (O.N.F), Pascale Boularand (D.I.R.E.N. 57), Annick Schnitzler (Conseil scientifique du Parc), Lieutenant Colonel Alcouffe (officier chargé du camp), Luc Chrétien (D.D.A.F. 57), Adjudant Cornu (chef de la section pionniers du camp), Loïc Duchamp (Sycoparc), Jean Koenigsacker (O.N.F.), Capitaine Mühle (officier de tir du camp), Sébastien Morelle (Chargé de mission Natura 2000).

Personnes excusées : Jean-Paul Hugonnet (D.D.A.F.), Philippe Leroy (Président du Conseil Général 57), Luc Vilain (Sous-Préfet de Sarreguemines), Gilles Jacquemin (Conseil scientifique du Parc).

Rappel de l'ordre du jour

Les Zones Humides

1) Présentation des habitats et de leur fonctionnement
2) Discussion sur l'état de conservation
3) Discussion sur les objectifs et les mesures

Site	Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche
Date	18 mars 2004
Groupe	Thématique

M. MORELLE, Chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, remercie les personnes présentes de s'être déplacées pour cette première réunion de groupe thématique.
Après avoir présenté la liste des excusés, il rappelle la méthode de rédaction du Document d'objectifs, et notamment le rôle du groupe thématique.

1. Rappels

M. Morelle rappelle que le groupe thématique est chargé de formuler des objectifs et des mesures concrètes de gestion visant à la conservation des habitats naturels et des espèces. Il est important que la prise de parole soit la plus libre possible, que toutes les opinions puissent être exprimées et que toutes les questions puissent être posées.

Il rappelle ensuite les engagements de la Directive européenne qui fonde le projet Natura 2000.

L'objectif est de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général d'un **développement durable** ». Un site Natura 2000 ne doit pas être perçu comme une aire de forte restriction, mais comme un projet de développement respectueux des richesses naturelles présentes.

Chaque Etat membre de l'Union Européenne se doit « d'assurer le **rétablissement ou le maintien** des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un **état de conservation favorable** ». Sur chaque site, l'engagement minimum est de garantir le maintien du site dans l'état initial.

2. Point d'information

Sébastien Morelle propose d'engager la réflexion par un point d'information sur les dispositions réglementaires qui encadrent les travaux en zones humides. Monsieur Chrétien présente rapidement le guide de l'eau de la MISE (Mission Inter-Services de l'Eau Moselle) qui explicite sous la forme de fiches pratiques la réglementation dans le domaine de l'eau (loi sur l'eau, loi pêche). La discussion s'engage sur les contraintes liées aux procédures de déclaration et d'autorisation. Le Lieutenant Colonel Alcouffe s'inquiète de l'éventuelle perte d'autonomie de l'armée sur son camp en ce qui concerne l'aménagement des pas de tir. Luc Chrétien intervient en disant qu'être soumis à une procédure administrative ne veut pas dire « ne plus pouvoir faire ». Il s'agit plutôt de faire en profitant des conseils des services compétents. Il ajoute que dans le cadre de projet d'aménagement soumis à autorisation sur un site Natura 2000, il convient de faire une évaluation des incidences au regard des habitats et des espèces de la Directive européenne.
Le Lieutenant Colonel Alcouffe déclare ne pas être absolument certain que les dispositions de la loi sur l'eau et de la loi pêche s'appliquent intégralement sur les terrains militaires. M. Chrétien et M. Morelle répondent qu'à leurs connaissances il n'existe pas de réglementation spécifique aux zones militaires en la matière.

M. Morelle précise qu'actuellement il y a très peu d'aménagement en zone humide sur le camp et que beaucoup de travaux (notamment les remblais) ne sont pas concernés car en dessous des seuils légaux. Le Lieutenant Colonel Alcouffe et le Capitaine Miahle expliquent d'autre part que les projets d'aménagement en cours de réflexion ne devraient pas menacer les zones humides intéressantes du camp. Au final, le groupe tombe d'accord pour dire que sur les sites classés en Natura 2000, les réglementations nationales dans le domaine de l'eau constitueront un socle sur lequel viendront s'articuler des objectifs et des mesures plus spécifiques.

3. Les objectifs et les mesures par habitat

La définition exacte du futur périmètre N2000 n'étant aujourd'hui pas encore connue, le groupe s'accorde pour travailler avec la clé d'entrée habitat quelle que soit la localisation géographique de ceux-ci. Ainsi le travail de la présente réunion s'est attaché à établir, pour chaque habitat, les objectifs à moyen et long terme, ainsi que les mesures à court et moyen terme qui en découlent.
Lors de la présentation des habitats, le groupe a pu bénéficier d'une cartographie simultanée des sites concernés. Au final, la quasi-totalité des habitats de zones humides concernés par la directive est hors des secteurs potentiellement aménageables.
Ci-dessous la synthèse des objectifs et des mesures discutées et validées par le groupe :

C. HABITATS TOURBEUX ET MARECAGEUX

Les objectifs globaux à long terme en ce qui concerne les habitats tourbeux et marécageux sont :

- la préservation et la restauration le cas échéant de la fonctionnalité, de la dynamique naturelle et de la diversité biologique des habitats tourbeux et paratourbeux,
- le suivi scientifique des habitats.

On entend ici par dynamique naturelle : une évolution spontanée du milieu suite à des changements de condition globaux ou locaux non directement générés ou favorisés de prime abord par des activités anthropiques (que l'habitat soit issu ou non d'une modification préalable du milieu d'origine).

L'évolution lente et naturelle de formations pionnières sur tourbe vers des formations boisées sur tourbe ne peut être considérée comme une dégradation du milieu. L'intervention pour le maintien de certains habitats ne doit se concevoir que dans le cas où le processus d'évolution n'est pas lié à des changements « naturels » de conditions, ou bien se trouve fortement accéléré par une intervention anthropique. La restauration de certains habitats en mauvais état de conservation (en particulier les Moliniaies tourbeuses du 7120) pourra être envisagée.

Les objectifs suivants constituent un tronc commun à tous les habitats humides qui seront présentés ci-après :

Objectif 1 : Conserver la dynamique tourbeuse des habitats

Mesures :

1. Veiller à maintenir les niveaux d'eau actuels et leurs caractéristiques

Proscrire tout nouveau drainage
Limiter l'impact des drains existants
Maintenir les étangs connexes et le caractère variable des niveaux d'eau

Objectif 2 : Maintenir l'intégrité physique et chimique des habitats

Mesures :

1. Limiter le piétinement et interdire la pénétration d'engin
2. Proscrire tout remblai et creusement (dont nouveaux étangs)
3. Proscrire toute intervention sur le lit mineur des ruisseaux : curage, stabilisation de berge et rectification de tracé
4. Proscrire la destruction des espèces de l'habitat (intervention possible sur les allochtones)
5. Veiller à ne pas utiliser de matériaux calcaires (laitiers) pour la stabilisation des pistes

Certains objectifs et/ou mesures sont spécifiques à un type d'habitat, ils seront développés dans la partie suivante :

Tourbières tremblantes à *Carex lasiocarpa* et *rostrata* (CB : 54.512 ; DH : 7140)

Objectif 3 : Conserver l'étang d'Haspelschiedt et ses paramètres physico-chimiques

Mesures :

1. Conserver l'étang associé et un niveau d'eau naturellement peu variable de manière saisonnière
   - 1.1. Maintenir les ouvrages en bon état
   - 1.2. Définir et maintenir le niveau du plan l'eau
   - 1.3. Isoler la partie amont en cas de vidange du plan d'eau (la maintenir en eau)
   - 1.4. Mettre en place une procédure d'urgence permettant de gérer un aléa exceptionnel sans mettre en péril l'habitat

2. Maintenir une bonne qualité d'eau (oligomésotrophe et pH acide)
   2.1. Proscrire l'enrichissement trophique artificiel du milieu : interdire le chaulage ou tout procédé visant à neutraliser le pH et augmenter la production piscicole
   2.2. Limiter l'amorçage lors de la pratique de la pêche
   2.3. Proscrire les effluents autres que les eaux traitées en station d'épuration
   2.4. Veiller à ce que les eaux résiduelles de la station aient une qualité comparable à la qualité de l'eau présente dans le cours d'eau avant rejet
   2.5. Prendre toutes les précautions nécessaires pour que le passage d'engins amphibies n'entraînent pas une pollution chimique du plan d'eau (carburants, huiles, autres…)

Objectif 4 : Le suivi scientifique des habitats et des espèces
Etudier l'évolution de l'habitat et des espèces par un monitoring scientifique

Mesures :

1. Etude de la dynamique de l'habitat dans un contexte de non intervention (structure et composition floristique)
   1.1. Monitoring scientifique : vitesse d'évolution, apparition des ligneux…
   1.2. Surveiller l'impact du Phragmite
   1.3. Mettre en place un suivi des stations d'espèces remarquables : *Calla des marais, Cicuta virosa*
   1.4. Mettre en place un suivi des peuplements de sphaignes (indicateur de l'évolution des milieux tourbeux) et des groupements pionniers à l'origine de la formation du tremblant

En ce qui concerne l'étang d'Haspelschiedt, l'Adjudant Cornu précise que de nouvelles dispositions ont été prises par la société de pêche suite aux conseils du Conseil Supérieur de la Pêche :

- il n'y aura plus de réempoissonement en carnassier dans l'étang,
- une grille isolant le plan d'eau du cours d'eau a été placée.

L'Adjudant ajoute que les travaux effectués pour la mise en place de la grille se sont accompagnés d'une baisse générale du plan d'eau qui pourra peut-être mettre en péril les habitats des rives. M. Morelle propose de prendre contact avec le CSP et d'organiser une session sur le terrain pour le groupe de réflexion, afin d'étudier le problème et de trouver la solution permettant de maintenir un niveau haut dans la partie amont du plan d'eau.
D'autre part, M. Morelle précise que les mesures prises par la société de pêche sont exemplaires et vont dans le sens d'un meilleur équilibre biologique entre la rivière et le plan d'eau.

Le groupe de réflexion tombe d'accord pour préciser que la partie amont du plan d'eau (au-delà de la digue carrossable) ne doit être utilisée à aucune autre fin que la préservation des habitats naturels et des espèces.

Les tourbières hautes à peu près naturelles (CB : 51.1 ; DH : 7110*)

Il s'agit d'un habitat très restreint, qui est le plus souvent en mosaïque avec d'autres formations tourbeuses. Dans le Pays de Bitche, cet habitat ne peut pas être considéré comme réellement ombrotrophe, la nappe jouant apparemment encore un rôle fondamental dans son alimentation. Les objectifs des autres habitats devront également être pris en considération pour orienter la gestion ou la non gestion des secteurs en mosaïque.

Objectif 3 : le suivi scientifique des habitats
Etudier l'évolution de l'habitat par un monitoring scientifique

Mesures :

1. Mettre en place un suivi des peuplements de sphaignes (indicateur de l'évolution des milieux tourbeux) et de la station d'*Andromeda polifolia*.

Moliniaie tourbeuse (CB : 51.2 ; DH : 7120)
Landes humides tourbeuses ou semi-tourbeuses (CB : 31.1 ; DH : 7120)

La tourbière à Molinie bleue est la formation tourbeuse la plus étendue sur le camp militaire. Le couvert banalisé dominé par *Molinia caerulea* est la résultante d'un assèchement et d'une minéralisation de surface rapide (drainages et/ou incendies).

Les landes humides tourbeuses (uniquement sur le terrain militaire) correspondent à un stade d'évolution vers la forêt du *Vaccinio uliginosi-Pinetum* qui est bloqué par les incendies, l'assèchement ou les étrépages réguliers d'origine militaire.

Objectif 3 : Restaurer la dynamique tourbeuse là où cela est possible, sinon laisser la dynamique naturelle

Mesures :

1. Restaurer de manière prioritaire le secteur amont du Pfaffenweiher
   1.1. Elévation des niveaux d'eau par endroit (moines, micro embâcles, etc.).
   1.2. Etrépages test sur certains secteurs
   1.3. Mettre en place un monitoring scientifique pour évaluer l'impact de la restauration (placettes de suivi phytosociologiques dans les zones restaurées et/ou étrépées ainsi que placettes témoins)

2. Sur les autres sites
   2.1. Préserver la dynamique naturelle
   2.2. Préserver l'intégrité physique de l'habitat (cf. tronc commun)

Objectif 4 : Conserver par une gestion adaptée les foyers de diversité biologique (landes à *Gentiana pneumonanthe*, *Sphagnum molle*, *Maculinea alcon*)

Mesures :

1. Monitoring scientifique : vitesse d'évolution, apparition des ligneux...
2. En cas d'évolution rapide de l'habitat : mise en place d'action de gestion (débroussaillage, fauchage)

Communautés du *Rhynchosporion* (CB : 54.6 ; DH : 7150)
Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes (CB : 22.313 ; DH : 3110)
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* (CB : 22.11 x (22.31 et 22.32) ; DH : 3130)

Ces habitats pionniers et nomades conditionnés par des hauts niveaux de nappe se rencontrent sur sable ou sable tourbeux en bordure de quelques étangs oligo-mésotrophes à niveau d'eau variable, ou sur fond d'anciens étangs mis à sec, ainsi que dans quelques zones tourbeuses ou paratourbeuses remaniées par les sangliers ou les activités militaires (étrépage).

Objectif 2 : Maintenir l'intégrité physique de l'habitat (complément)
2.2. Proscrire l'amendement des terrains (fumier, engrais...)
2.4. Veiller si possible à ne pas stabiliser ou revêtir les chemins sur sable

Apparition possible de certains de ces habitats dans le cadre des étrépages des tourbières à Molinie bleue ou des landes humides tourbeuses ou dans des trous d'obus dans les zones les plus évoluées des tourbières.

D. HABITATS AQUATIQUES

Il s'agit ici essentiellement des cours d'eau et des étangs avec leurs communautés d'hydrophytes flottants. L'objectif global à long terme en ce qui concerne les habitats suivants est la préservation d'une bonne qualité biologique et physico-chimique de l'eau pour les biocénoses aquatiques et amphibies.

Végétation immergée des rivières (CB : 24.4 ; DH : 3260)

Objectif 3 : Mettre en place un suivi scientifique

Mesures :

1. Mettre en place un suivi de la végétation (notamment si envahissement par les espèces exogènes (*Elodea sp.*, etc.))
2. Mettre en place un suivi de la qualité physico-chimique de l'eau

Le groupe de réflexion est unanime pour dire qu'il est important de pouvoir disposer de données sur la qualité de l'eau. Le Lieutenant Colonel Alcouffe explique que l'armée ne financera pas un suivi ayant une finalité de conservations des habitats. M. Morelle estime que l'action est suffisamment fondamentale pour être financée dans le cadre du programme Natura.

Enfin, la discussion portant sur l'importance de l'apport en eau (et de sa qualité) fait apparaître que la gestion de la ressource en eau du camp, nécessaire au maintien des zones humides, doit s'effectuer à l'échelle de l'ensemble de la cuvette ceinturant le cœur du camp. Le groupe de réflexion formule que ce paramètre est fondamental et milite pour un site N2000 plus étendu permettant de mettre en cohérence tous les aménagements impactants.

2.3.2. Compte-rendu du 17 mai 2004

COMPTE RENDU

Groupe thématique N°2

Personnes présentes : Pascale Boularand (D.I.R.E.N. 57), Lieutenant Colonel Alcouffe (officier chargé du camp), Luc Chrétien (D.D.A.F. 57), Adjudant Cornu (chef de la section pionniers du camp), Loïc Duchamp (Sycoparc), Jean Koenigsacker (O.N.F.), Capitaine Mialhe (officier de tir du camp), Sébastien Morelle (Chargé de mission Natura 2000).

Personnes excusées : Annick Schnitzler (Conseil scientifique du Parc), Gilles Jacquemin (Conseil scientifique du Parc), Serge Muller (CSRPN), Edmond Stenger (Maire de Bitche), Thibaut Glasser (CG 57).

Rappel de l'ordre du jour

Les pelouses et landes

1) Présentation des habitats et de leur fonctionnement
2) Discussion sur l'état de conservation
3) Discussion sur les objectifs et les mesures

Site	Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche
Date	17 mai 2004
Groupe	Thématique

M. Morelle, Chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, remercie les personnes présentes de s'être déplacées pour cette deuxième réunion de groupe thématique.
Après avoir présenté la liste des excusés M. Morelle se propose de recueillir les éventuelles remarques après lecture du compte-rendu de la réunion du 18 mars 2004 concernant les zones humides. Les personnes présentes étant satisfaites du compte-rendu M. Morelle se propose de lire les remarques émises par Serge Muller à propos de ce compte-rendu. Les membres du groupe ne comprennent pas bien les remarques de Serge Muller, la plupart des réponses semblent déjà figurer dans le document comme le souligne Mme Boularand. M. Morelle prendra contact avec M. Muller afin d'éclaircir certains points.
D'autre part Serge Muller a fait parvenir une contribution écrite concernant la thématique du jour. M. Morelle la distribue aux personnes présentes (celle-ci est annexée au compte-rendu).

M. Morelle rappelle très rapidement la méthode de rédaction du Document d'Objectifs, et notamment le rôle du groupe thématique.

1. Point d'information

M. Morelle revient sur les questions restées en suspens lors de la dernière réunion et qui concernaient la loi sur l'eau dans les secteurs militaires. D'après les renseignements fournis par le Capitaine KINTZ de la direction centrale du génie, « *le ministère de la défense applique les procédures relevant de la loi sur l'eau. Il met en oeuvre les mesures conservatoires lorsqu'elles sont préconisées par les arrêtés relatifs aux modalités de fonctionnement des IOTA (Installations, Ouvrages et Travaux assujettis à Autorisation, à l'identique des procédures concernant les ICPE), fait établir l'ensemble des études préalables à la réalisation d'aménagements ayant des impacts sur la gestion de l'eau. Le ministère dispose cependant d'un régime spécifique : c'est le ministre de la défense qui détient les pouvoirs du préfet en matière administrative (autorisation, cessation d'activité ...) et en matière de police administrative des installations (IOTA tout comme ICPE). Ce sont des inspecteurs qui relèvent du contrôle général des armées qui sont chargés d'une part d'assurer la mission de police, d'autre part de l'instruction de dossiers d'autorisation, de déclaration, de cessation d'activités et enfin de provoquer toutes les enquêtes nécessaires en cas de dysfonctionnement. Ils sont à cet effet compétent pour ordonner la fermeture d'une installation en cas de problème (nuisances, pollutions ...). Enfin, tout ou partie des dossiers d'enquête publique peut ne pas être communiqué au public pour des raisons de confidentialités lorsque cette dernière est justifiée.* »

Le Capitaine Mialhe prend la parole pour expliquer que la proposition d'élargissement du périmètre de travail Natura 2000 proposée par la DIREN et le SYCOPARC a été rejetée par un courrier du 04 mai 2004 du Général Malbec. Dés lors, la ligne directrice est très claire, le document d'objectif ne portera que sur les

191 ha validés. Le Capitaine Mialhe précise que l'armée craint la perte d'autonomie sur ces terrains, il est fondamental pour l'armée de conserver une totale liberté de travaux sur le camp. Il existe régulièrement des projets d'aménagements sur le camp qui se font jour. Aujourd'hui les projets en réflexion ne posent pas de problèmes sur les 191 ha mais l'armée ne peut s'engager sur plus de surface car il y aura nécessairement conflit d'usage à un moment ou à un autre.
M. Morelle n'est pas surpris, il déclare qu'il faut maintenant prouver que l'on peut concilier, sur 191 ha, activités militaires et patrimoine naturel. Il faut progresser par étape : dans six ans lors de la révision du document d'objectif l'armée disposera peut-être de plus de recul sur la démarche Natura 2000 pour pouvoir éventuellement désigner des sites complémentaires.
Loïc Duchamp déclare qu'il est de toute façon intéressant d'aborder des notions de bonne gestion quotidienne du camp intégrant la dimension environnementale que les sites soient Natura 2000 ou non. Le SYCOPARC ou les autres membres du groupe peuvent faire des propositions visant à améliorer certaines pratiques sur le camp, à l'armée de voir ce qu'elle est prête à en faire.
Le Capitaine Mialhe précise également qu'il est extrêmement important de bien cartographier les secteurs dont on parle. De plus, il faut faire attention de ne pas déconnecter les préconisations faites de la localisation des secteurs.

2. Les objectifs et les mesures : Habitats de landes et de pelouses

Ces habitats ne se trouvent que sur le terrain militaire.

Landes sèches collinéennes à submontagnardes (CB : 31.2 ; DH : 4030)

Objectif 1 : Maintenir l'intégrité physique et chimique de l'habitat

Mesures :

1. Maintenir l'intégrité physique de l'habitat
   1.1. Proscrire le remblaiement
   1.2. Proscrire la création d'étang
   1.3. Ne pas retourner le sol, ni le mettre en culture

2. Maintenir l'intégrité chimique de l'habitat
   2.1. Ne pas épandre de produits phytosanitaires
   2.2. Proscrire l'amendement des terrains
   2.3. Veiller à ne pas contaminer le sol avec des substances chimiques

En ce qui concerne l'amendement des terrains et le retournement du sol M. Morelle s'interroge sur les pratiques des chasseurs, il demande au Capitaine Mialhe un petit point d'information sur l'exercice de la chasse dans le camp militaire.

Le Capitaine Mialhe explique qu'en dehors du réceptacle la chasse se pratique partout. Les baux de chasse ont été reconduits en 2002 pour 5 ans. Le chef de corps le Colonel Solinski est de fait le président de la société de chasse.
M. Duchamp et P. Boularand mentionnent quelques pratiques peu compatibles avec le maintien des habitats comme la mise en culture à gibier de certains secteurs, le lâcher sans autorisation administrative de lapins de garenne.
Le groupe décide de mettre en place une information commune parc-armée sur l'existence de sites Natura 2000 sensibles dans l'enceinte du camp et sur les bonnes pratiques de chasse à développer.

M. Morelle évoque le stockage de fumier de cheval sur des zones sableuses et pauvres des landes de Rochat et explique que ce type de pratique n'est pas compatible avec le développement des habitats de landes et de pelouses et leur maintien en bon état de conservation. Cependant le stockage est hors zones Natura 2000.
Le Capitaine Mialhe déclare qu'il s'agit d'un stockage permanent qui est lié à la présence d'un centre équestre dans les environs et non à une pratique de la société de chasse. Il explique que des apports de fumier ont lieu trois fois par semaine (lundi, mercredi, vendredi)
M. Koenigsacker intervient en disant qu'à certains endroits, des prairies artificielles à trèfle et lupin avaient été mises en place. Mais ce type de pratiques reste marginal à l'échelle du camp.

Le Capitaine Mialhe précise qu'il y a un projet de création de cible mobile sur le secteur de l'allée du galop. M. Morelle demande des précisions quant à la nature des travaux et les surfaces concernées. Le Capitaine Mialhe répond qu'il s'agira vraisemblablement d'une petite butte munie d'un rail permettant de faire circuler la cible. M. Morelle pense que le problème majeur sera le passage du ruisseau, cependant des solutions techniques existent. En ce qui concerne cet aménagement, il sera important d'associer le groupe de réflexion à l'amont du choix technique.

Objectif 2 : Maintenir les activités militaires et/ou mettre en place une gestion conservatoire

Mesures :

1. Maintenir les activités permettant la régénération et le rajeunissement de la lande (Le feu n'est pas un facteur de dégradation de la lande, il permet sa régénération)

Le Capitaine Mialhe indique que les départs de feu sont réguliers sur le camp. Jusqu'à aujourd'hui les pompiers sont obligés d'attendre que le feu sorte du réceptacle de tir (dangereux car certains engins sont non explosés) pour pouvoir intervenir. Il y aura donc régulièrement des étendues bénéficiant d'un feu courant dans le réceptacle. Au-delà de ce réceptacle, l'armée est tenue d'intervenir avec les forces civiles pour maîtriser le plus rapidement possible le foyer. Cependant, le camp militaire

étant appelé à accueillir plus de militaires dans les années à venir, les départs de feux liés aux exercices de tir devraient logiquement être plus fréquents. Dans l'avenir le rajeunissement de la lande se fera de manière plus fréquente mais sur des surfaces moins importantes.

Le Capitaine Mialhe précise également que les restrictions d'accès au réceptacle seront renforcées. A partir du 1er septembre 2004 une nouvelle norme rendra particulièrement difficile la pénétration du réceptacle et donc les possibilités de suivi.

2. Restaurer certaines landes et pelouses dans les secteurs de forte biodiversité et les maintenir ouverts : lande du Schnitz, de Rochat et de la Main du Prince.

La plupart des zones ouvertes hors réceptacle ont tendance à se refermer progressivement suite à l'envahissement par le Pin sylvestre. La gestion conservatoire consisterait en un débroussaillage de restauration et une fauche d'entretien.
M. Morelle se demande si l'on pourra disposer de financements pour les contrats Natura 2000 sur les camps militaires. Mme Boularand répond qu'effectivement il y a un souci de financement état-état. Elle ne connaît pas actuellement dans le détail le montage des contrats en zone militaire.

M. Morelle demande si l'armée se chargerait de ce type de travaux en régie. Le Capitaine Mialhe et l'Adjudant Cornu répondent que le génie n'est pas prévu, formé ni forcément équipé pour répondre à ce type d'intervention. M. Koenigsacker intervient en disant que l'office national des forêts pourrait tout à fait être maître d'œuvre de ce type de travaux. Les landes de Rochat et du Schnitz sont actuellement soumises à la gestion O.N.F. et il n'est pas prévu d'effectuer de travaux sylvicoles dans l'immédiat dans ces secteurs.

Pelouses à Corynephorus des dunes continentales (CB : 64.11 ou 35.23 ; DH : 2330) Pelouses atlantiques à Nard raide (CB : 35.1 ; DH : 6230)

Objectif 1 : Maintenir l'intégrité physique et chimique de l'habitat

Mesures :

1. Maintenir l'intégrité physique de l'habitat
   1.1. Proscrire le remblaiement
   1.2. Veiller si possible à ne pas stabiliser ou revêtir les chemins sur sable
   1.3. Ne pas retourner le sol, ni le mettre en culture
2. Maintenir l'intégrité chimique de l'habitat
   2.1. Ne pas épandre de produits phytosanitaires
   2.2. Proscrire l'amendement des terrains
   2.3. Veiller à ne pas contaminer le sol avec des substances chimiques (hors réceptacle)

Objectif 2 : Maintenir l'entretien de zones ouvertes et mettre en place une gestion conservatoire

Mesures :

1. Continuer l'entretien régulier des pares feu par fauche

M. Morelle demande au Capitaine Mialhe et à l'Adjudant Cornu des précisions sur les pratiques d'entretien des pares feu. L'Adjudant Cornu répond que l'entretien consiste en une fauche estivale (Juillet – Août). M. Morelle considère que cette pratique est bonne pour le maintien des habitats et qu'il est important de la conserver et surtout de ne pas avoir recours aux herbicides.

2. Restaurer certaines pelouses par débroussaillage et/ou étrépage et les maintenir ouvertes (Schanzberg).

3. La hiérarchisation des habitats

La hiérarchisation des habitats et des espèces est un préalable nécessaire à la définition des enjeux de conservation et à la hiérarchisation des actions. Afin de disposer d'une évaluation patrimoniale la plus objective possible, Sébastien Morelle propose une méthodologie d'évaluation basée sur un certain nombre de critères biologiques, écologiques ou réglementaires. Pour chaque critère, il existe une cotation en 3 niveaux de valeurs traduits par 1 à 3 étoiles. Le cumul du nombre d'étoiles par critère donne une note globale à l'habitat ou à l'espèce considéré. Cette note est l'expression quantifiée de la valeur patrimoniale de l'habitat ou de l'espèce, elle permet d'effectuer un classement général et de définir des priorités.

1- Richesse de l'habitat en espèces patrimoniales :
Cotation : 3 ou + : *** / 2 :** / 1 : *

Ce critère tient compte de la présence d'espèces végétales et animales protégées (Directives européennes, Protection nationale, Régional ou Départemental)

2- Rareté de l'habitat au niveau régional et national :
Cotation : Très rare : *** / Rare : ** / Assez commun : *

Il s'agit d'évaluer l'intérêt de l'habitat par la connaissance de son statut au niveau national et au niveau régional.

3- Superficie de l'habitat par rapport au site :
Cotation : Très faible (moins de 1%) : *** / Faible (de 1 à 5 %) : ** / Assez forte à forte (+ de 5%) : *

Critère évalué par rapport aux superficies connues des autres habitats du site et de la superficie connue pour cet habitat au niveau régional et national.

4- Vulnérabilité de l'habitat :
Cotation : Très vulnérable : *** / Vulnérable : ** / Peu vulnérable : *

Evaluation de la fragilité de l'habitat par rapport : à l'évolution des activités anthropiques périphériques, à la dynamique naturelle, aux changements globaux et à sa capacité de régénération.

5- Intérêt par rapport à la directive :
Cotation : Prioritaire : ***, Communautaire : *

La notion d'habitat prioritaire issue de la Directive habitats doit rester une clé d'entrée incontournable dans la cotation de la valeur patrimoniale.

Le groupe valide cette démarche mais demande à ce que les habitats prioritaires ressortent plus dans la hiérarchisation. Sébastien Morelle propose de revoir la cotation et d'affecter 5 étoiles aux habitats prioritaires et 3 étoiles aux habitats communautaires (voir le tableau ci-dessous).

Habitat	Code corine	Critère 1 : Richesse		Critère 2 : Rareté	Critère 3 : Superficie	Critère 4 : Vulnérabilité	Critère 5 : Directive	Total
		Flore	Faune					
Les tourbières hautes à peu près naturelles	51.1	3	0	3	3	3	5	17
Végétation immergée des rivières	24.4	3	2	2	3	3	2	15
Forêts de Pin sylvestre à Myrtille des marais (y compris pré-bois tourbeux)	44.A2	2	1	3	2	2	5	15
Landes humides, tourbeuses ou semi-tourbeuses	31.1	3	3	2	2	2	2	14
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	22.11	3	1	2	3	3	2	14
Bois de bouleaux à sphaignes	44.A1	1	0	3	3	2	5	14
Pelouses à Corynephorus des dunes continentales	64.11 ou 35.23	2	1	3	3	2	2	13
Pelouses atlantiques à Nard raide	35.1	1	1	2	1	3	5	13
Tourbières à Molinie bleue	51.2	3	1	2	2	2	2	12
Tourbières tremblantes à Carex lasiocarpa et rostrata	54.512	3	0	2	2	3	2	12
Communautés du Rynchosporion	54.6	3	0	2	3	2	2	11
Landes sèches collinéennes à submontagnardes	31.2	2	3	2	1	1	2	11
Bas-marais acides	54.4	3	0	2	3	3	0	11
Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophe	44.911	3	0	1	3	2	0	9
Chênaies acidiphiles médio-européennes	41.57	0	3	1	1	1	0	6
Landes à Genêts	31.84	0	1	1	3	1	0	6
Phragmitaies	53.11	0	0	1	3	2	0	6
Phalaridaies	53.16	0	0	1	3	2	0	6
Magno-caricaies	53.2	0	0	1	3	2	0	6
Tapis flottants de Potamogeton natans	22.4314	0	0	1	3	2	0	6
Tapis flottants de Nymphea alba	22.4311	0	0	1	3	2	0	6
Saulaies marécageuses	44.92	0	0	1	2	2	0	5
Jonchaies hautes à Juncus effusus	53.5	0	0	1	3	1	0	5

2.3.3. Compte-rendu du 24 juin 2004

COMPTE RENDU

Groupe thématique N°3/4

Personnes présentes : Luc Chrétien (D.D.A.F. 57), Jean Koenigsacker (O.N.F), Hubert Schmuck (O.N.F), Capitaine Miolhe (Officier de tir du camp), Adjudant Cornu (Chef de la section pionniers du camp), Sébastien Morelle (Chargé de mission Natura 2000), Jean Claude Génot (Sycoparc), Anne Nguyen (Stagiaire Sycoparc).

Personnes excusées :, Serge Muller (CSRPN), Luc Vilain (Sous-préfet de Sarreguemines), Edmond Stenger (Maire de Bitche), Pascale Boularand (D.I.R.E.N. 57), Lieutenant Colonel Alcouffe (Officier chargé du camp).

Rappel de l'ordre du jour

Les forêts et les espèces

Site	Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche
Date	24 Juin 2004
Groupe	Thématique

Les forêts :

1) Présentation des habitats et de leur fonctionnement
2) Discussion sur l'état de conservation
3) Discussion sur les objectifs et les mesures

Les espèces

1) Présentation des éléments favorables au bon état de conservation des espèces
2) Résultat des études faunes et présentation des espèces
3) Discussion sur les mesures

M. Morelle, chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, remercie les personnes présentes de s'être déplacées pour cette troisième réunion de groupe thématique.

Etant donné l'identité des personnes présentes et leurs connaissances sur la rédaction du document d'objectifs et sur le rôle des groupes thématiques, M. Morelle propose de parler directement des objectifs et des mesures concernant les habitats forestiers.

Les forêts

Les objectifs et les mesures : Habitats de forêts

Chênaies acidophiles méso-européennes (CB : 41.57)

Objectif 1 : Augmenter le degré de naturalité des forêts *favorable notamment aux populations d'oiseaux, de chiroptères, d'invertébrés forestiers ainsi qu'aux champignons et aux lichens.*

M. Morelle souhaite, dans un premier temps, aborder le thème des **forêts non gérées** du camp, comprises dans la zone Natura 2000. Il s'agit principalement de la chênaie du Langerberg (environ 60 ha).

M. Morelle s'interroge sur son avenir. M. Koenigsacker précise qu'étant donné sa position géographique (à l'aval des champs de tir), les bois sont mitraillés et donc inexploitables. Cette parcelle ne sera sans doute jamais gérée.

M. Morelle propose alors de laisser la forêt en libre évolution naturelle et de n'y faire aucuns travaux. Le Capitaine Miolhe précise que pour le moment rien n'est envisagé dans ce secteur mais que l'armée peut toujours changer d'avis.

M. Génot indique que le Sycoparc souhaiterait accroître cet espace non géré (100 ha minimum) pour diminuer le risque lié aux « incidents naturels » (feux, tempête…) et éviter les effets de lisière. D'autant plus que les terrains contigus présentent des habitats identiques et donc des intérêts faunistiques et floristiques évidents. Le Capitaine Mialhe souligne que l'on se retrouve toujours face au même problème : celui de la délimitation des 191 ha et que si le Sycoparc souhaite intégrer d'autres espaces, il faut qu'il en face la demande aux plus hautes autorités.

M. Morelle souhaite maintenant se pencher sur le cas des **forêts gérées**.
Lors de cette réunion, la discussion s'est élargie à l'ensemble des forêts gérées par l'ONF et pas uniquement au 2.7 Ha de pin sylvestre compris dans la zone de Natura 2000 et sous gestion de l'Office.

De ce fait, M. Morelle précise qu'il serait souhaitable de prendre en compte les mesures suivantes également pour les zones hors Natura 2000. Les forêts du camp militaire sont particulières (peuplement non travaillé depuis plusieurs décennies) et représentent un intérêt considérable pour le maintien des espèces (Vespertilion de Bechstein, Lucane cerf-volant…). Les surfaces forestières engagées dans la démarche Natura 2000 étant très limitées, il serait important d'intégrer les mesures forestières proposées dans le plan d'aménagement des forêts du camp. En effet, il est indispensable d'avoir une logique de continuité dans la gestion forestière aux abords des sites Natura 2000, le maintien d'une réelle dynamique forestière et des populations d'espèces sylvicoles ne peut se concevoir que sur de grandes surfaces.

Mesures :

1. *Privilégier la régénération naturelle (une régénération pourra être considérée comme acquise même si des gros bois (ou des bois moyens) sont maintenus sur pied par-dessus)*
   - 1.1 *Les travaux sylvicoles et la gestion différenciée de la lumière arrivant au sol doivent préserver la composition en essence de l'habitat (intervenir rapidement contre les essences exogènes non souhaitées : le Pin Weymouth, le Sapin Douglas, l'Epicéa, le Chêne rouge ou toute nouvelle essence exogène au Vosges du Nord)*
   - 1.2 *Eviter le travail du sol.*
   - 1.3 *Eviter les plantations, même après chablis.*
   - 1.4 *Respecter les micro-stations.*

M. Koenigsacker indique que l'O.N.F travaille dans la même logique que celle émise dans ces mesures. Le mode de gestion actuel et futur est la futaie irrégulière et le maintien d'îlots de vieillissement.

M. Génot souhaite savoir si ces îlots de vieillissement seront des mini réserves intégrales ou des zones où les arbres dépasseront leur âge d'exploitabilité mais seront tout de même coupés ? M. Koenigsacker répond qu'il s'agit de parcelles « témoins ». Il veut pouvoir comparer l'évolution de ces espaces où l'homme n'intervient pas aux autres du camp.

Conformément à la convention Parc/O.N.F, le Pin Weymouth est un des soucis de l'O.N.F. Cet arbre a certainement été importé par les allemands. Il aurait alors petit à petit colonisé les milieux tourbeux où il se plait particulièrement. On retrouve actuellement quelques zones à l'est et deux au Bramel (à l'ouest de l'étang d'Haspelschiedt).

Entre 1905 et 1935, l'ensemble de la forêt du camp militaire a été fortement déboisé. Seuls 600 ha ont été laissés sur place.
Les chargés de missions du SYCOPARC s'aperçoivent de l'intérêt de connaître l'histoire forestière du camp. Il est alors proposé d'aller faire des recherches aux archives départementales à Metz pour en savoir plus. En effet, un atlas forestier du comté de Bitche datant de 1758 est disponible. Ce document intéresse également les membres de l'O.N.F, il leur permettrait de compléter leurs connaissances sur la forêt du camp.

En ce qui concerne les plantations, M. Koenigsacker précise que les pinèdes et les chênaies présentes sur le camp sont spontanées. D'autre part, aucune plantation n'est envisagée par l'O.N.F.
M. Génot intervient sur l'impact écologique des pratiques cynégétiques et notamment la plantation d'épicéa sous chênaie pour fournir des zones de quiétude aux gibiers. M. Koenigsacker indique qu'il s'agit d'une petite surface sur le camp et que ce type de gestion n'est pas souhaitable.

2. *Mettre en place une gestion à l'arbre visant au maintien d'une forêt à couvert permanent*
   - 2.1 *Récolter prioritairement et progressivement (à moduler selon les essences) les arbres de gros diamètres – sans systématisme – en commençant par ceux en mauvaise santé avec risque de dépréciation avant la prochaine récolte et de mauvaise qualité technologique*
   - 2.2 *Maintenir néanmoins définitivement des gros arbres à cavités (toutes tailles) ou fissurés ou à écorce décollée (s'assurer d'un potentiel minimum permanent de 10 arbres « bio » à l'hectare, hors bois morts).*
   - 2.3 *Maintenir sur pied les tiges de qualité n'ayant pas atteint le diamètre minimum d'exploitabilité (propositions des naturalistes/scientifiques à discuter pour chaque essence avec les sylviculteurs).*

Mettre en place une forêt à couvert permanent est également une des mesures demandées par l'armée. De plus, il est également prévu, dans les aménagements de l'O.N.F, de récolter prioritairement les arbres de gros diamètres pour permettre un étalement de la récolte et du renouvellement conduisant à une futaie à couvert permanent.

En ce qui concerne les arbres « bio » à maintenir, M. Morelle précise qu'il faut désigner préférentiellement des arbres sains et pas trop jeunes. Il est nécessaire de conserver des arbres qui effectueront un cycle complet et passeront par un stade de sénescence et de décomposition.
M Koenigsacker indique qu'il est obligé de tenir compte de la particularité des parcelles. De ce fait, il pourra lui arriver de désigner uniquement de jeunes arbres dans certains espaces ; deux tiers de la forêt du camp étant âgés de 60 à 110 ans.
En fait, il pourrait y avoir une désignation par cycle, c'est-à-dire que les jeunes arbres morts préservés ne soient pas forcément ceux qu'on laisse quand le peuplement sera installé en futaie irrégulière.

3. *Allonger la durée de régénération et diversifier la stratification verticale et horizontale*
   - 3.1 *Maintenir en place tout arbre mort sur pied ou au sol.*
   - 3.2 *Conserver les essences secondaires.*

Etant donné l'activité du camp (manœuvres…), il est difficile de garder dans certains espaces des arbres morts pour des questions de sécurité (risque de blessures…).
Toutefois, les parcelles régulièrement fréquentées par l'armée (avec donc des restrictions au niveau des bois morts) ne se situent dans pas les zones Natura 2000.

4 *Adapter les périodes d'intervention aux contraintes liées à la reproduction des espèces :*
   - 4.1. *Proscrire tout abattage pendant la période de nidification des espèces d'oiseaux cavernicoles de la Directive européenne « Oiseaux sauvages » (Chouette de Tengmalm, Pic noir, Pic mar et Pic cendré) soit du 1er mars au 31 juillet.*

Cette mesure semble poser beaucoup plus de problèmes à M. Koenigsacker qui signale que pendant cette période (notamment le mois de juillet), il réalise de nombreuses coupes. En effet, dans l'optique de mettre en place une futaie irrégulière, il se doit d'intervenir couramment et pendant cette période.

Toutefois, lorsque la futaie sera installée, le nombre d'intervention devrait se réduire. De plus, il ne s'agit que de l'abattage de jeunes arbres, ce qui devrait limiter les risques pour la faune qui niche dans les grands arbres. Pour finir, M. Koenigsacker travaille beaucoup pendant cette période à l'abatteuse, ce qui limite les dérangements du fait de la rapidité de la manœuvre : 3 ha à la journée.

Au niveau de l'armée, l'abattage des arbres se fait essentiellement en été.
Néanmoins, tout comme l'O.N.F, les pionniers ne travaillent sur aucune zone de Natura 2000.

5 *Limiter l'exportation des rémanents (pas de cession de menus produits) et les laisser éparpillés au maximum (sauf risques d'incendie dans les résineux).*

6 *Ne pas démembrer systématiquement les houppiers*

Tout comme les arbres morts, la présence de rémanents pose des problèmes en terme de sécurité (risque de blessures lors des marches à pieds ou des courses d'orientation) et de pénétrabilité. L'O.N.F doit tenir compte de ces contraintes.

7 *Intégrer les mesures précédentes dans les aménagements forestiers concernés*

Mis à part quelques divergences sur les périodes d'interventions de l'O.N.F sur le camp (mesure 4), les chargés de missions du SYCOPARC et les gestionnaires sont en accord sur les mesures citées aujourd'hui. L'O.N.F souligne qu'elles font même partie de leur façon d'agir depuis un certain nombre d'années.

Objectif 2 : le suivi scientifique des habitats et des espèces
Etudier l'évolution de l'habitat par un monitoring scientifique :

Mesures :

1. *Etude de la dynamique de l'habitat dans un contexte de non intervention (structure et composition floristique) et, suivi de la variation du cortège faunistique aux différents stades (protocoles à définir).*

Cette mesure concerne essentiellement la parcelle du Langenberg.

Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes (CB : 44.911)
Saulnaies marécageux (CB : 44.992)
Pineraie sur tourbe ou sur horizon histique (CB : 44.A2 – DH : 91D0*)
Bois de bouleaux à sphaignes (CB : 44.A1 – DH : 91D0*)
Prè-bois tourbeux (CB : 51.16 – DH : 91D0*)

Objectif 1 : Augmenter le degré de naturalité des forêts *favorable notamment aux populations d'oiseaux, de chiroptères, d'invertébrés forestiers ainsi qu'aux champignons et aux lichens.*

Mesures :

1. *Rétablir l'alimentation hydrique d'origine (avant drainage) si nécessaire*
   - 1.1. *Ne pas entretenir les drains existants, les combler si nécessaire (pour les drains les plus profonds rendant difficile leur comblement de manière spontanée)*

2. *Maintenir l'intégrité physique et chimique de l'habitat*
   - 2.1. *Proscrire l'exploitation des espèces arborescentes de l'habitat (conserver la possibilité d'intervenir sur les essences allochtones si risque de transformation de l'habitat) y compris l'exploitation de menus produits*
   - 2.2. *Proscrire tout nouveau drainage, remblais, creusement*
   - 2.3. *Interdire tout passage d'engins (forestiers, militaires, etc.)*
   - 2.4. *Proscrire tout intrant direct ou indirect (affluents)*

Ces mesures sont déjà intégrées dans la gestion courante de l'O.N.F.

Objectif 2 : le suivi scientifique des habitats
Etudier l'évolution de l'habitat par un monitoring scientifique :

Mesures :

Etude de la dynamique de l'habitat dans un contexte de non intervention (structure et composition floristique) et, suivi de la variation du cortège faunistique aux différents stades (protocoles à définir).

Les espèces

L'état de conservation sera considéré comme "favorable" lorsque :

1) *Une reproduction régulière est observée sur les sites (ou à proximité),*

2) *Surface minimale d'habitat favorable dont l'avenir est assuré à long terme (bonne gestion),*

3) *Présence d'autres noyaux de population dans un périmètre proche (interrelation potentielle entre noyaux).*

M. Schmuck s'interroge sur la validité de la dernière proposition. Il insiste sur le fait que toute une population peut disparaître avec un changement abiotique. M. Morelle précise que lorsqu'un noyau de population est isolé, il est fragilisé et les possibilités de revitalisation de la population sont infimes, sa viabilité est compromise, particulièrement pour les chauves-souris.

Résultat de l'étude faune

1) *176 données récoltées sur 11 espèces différentes,*

1) *Présence des 2 espèces cibles de l'Annexe II (Le Grand murin et le Vespertilion de Bechstein, absence de Barbastelle: espèce présente sur le reste du Parc),*

2) *Le cortège de base: Pipistrelle commune, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Grand murin et Vespertilion de Bechstein,*

3) *9 espèces à l'annexe IV dont 3 espèces rares :*
   Le Vespertilion de Natterer,
   Le Vespertilion de Brandt,
   La Pipistrelle de Nathusius.

Présentation des espèces

Les chauves-souris

1) Le Vespertilion de Bechstein

- *Espèce discrète et typiquement arboricole,*
- *Émissions ultrasonores en recouvrement avec d'autres sp.,*
- *État de conservation moyen: Présence irrégulière sur le site,*
- *Le suivi des gîtes artificiels permettra d'affiner le statut,*
- *Les individus changent quotidiennement de gîte arboricole (50 mètre jusqu'à 1,5 Km de distance entre 2 gîtes),*
- *Chasse dans les peuplements âgés (100-120 ans au minimum),*
- *Les individus chassent dans un rayon de 200 à 2000 mètres,*
- *La surface utilisée par une colonie est de l'ordre de 250 ha (territoire individuel: 20 ha en moyenne).*

2) Le Grand murin

- *Toutes les méthodologies ont permis de le mettre en évidence,*
- *Il utilise beaucoup les layons forestiers (pas un forestier strict) et les pelouses sableuses,*
- *Sites de reproduction dans les communes voisines Roppeviller et Bousseviller,*
- *Un bon état de conservation de l'espèce sur le terrain militaire,*
- *Reproduction en sites anthropique (combles de bâtiments),*
- *Distance moyenne entre gîte et aire de chasse 8600 m (distance maximum 25 Km).*

3) Les menaces pour les chauves-souris

- *Régression de la surface des habitats forestiers,*
- *Baisse du diamètre d'exploitabilité (cavités),*
- *Disparition des très gros bois et des bois morts (y compris au sol),*
- *Enrésinements et plantations,*
- *Utilisation de produits insecticides,*
- *Dégradation des zones humides en forêt,*
- *Feux de camp sous les parois rocheuses, aménagement des abris sous-roches.*

4) Les facteurs favorables pour les chauves-souris

- *Conversion du résineux vers le feuillu (retour du chêne),*
- *Maintien d'un maximum d'arbres à cavités (Surcapitalisation et îlots de vieillissements),*
- *Maintien du bois mort sur pied et au sol,*
- *Diversité d'essences et structuration verticale du peuplement,*
- *Maintien de la Hêtraie,*
- *Maintien de zones de clairières,*
- *Dégagement des bases de rochers.*

Les insectes

1) Le Lucane cerf-volant

- *Présence ponctuelle du Lucane Cerf-volant,*
- *Etat de conservation inconnu,*

2) Menaces

- *Enrésinement,*
- *Diminution de l'âge d'exploitabilité,*
- *Élimination des bois morts,*
- *Traitement des souches,*
- *Travail du sol.*

3) Facteurs favorables

- *Maintien de vieux et très vieux arbres,*
- *Conversion du résineux vers le feuillu,*
- *Maintien de bois morts,*
- *Présence du chêne.*

Les amphibiens

1) Le Triton crêté

- *Deux stations de Triton crêté ont été découvertes dans la partie ouest du Terrain militaire (Etang du secteur 1A, sources et suintements des landes de Rochat). Première mention pour le secteur mosellan du PNRVN,*
- *L'état de connaissances actuelles de la situation du Triton crête sur le terrain militaire ne permet pas de fixer l'état de conservation de l'espèce.*

2) Menaces

- *Travaux en zones humides,*
- *Drainage des terrains,*
- *Pollution des eaux et des sols,*
- *Introduction d'espèces piscicoles carnassières,*
- *Atterrissement naturel des secteurs de reproduction.*

3) Facteurs favorables

- *Maintien des zones humides,*
- *Présence d'une ripisylve et d'une végétation aquatique autour des mares et des étangs,*
- *Maintien des bois morts à proximité des points d'eau,*
- *Gestion douce et entretien des mares,*

Les orientations définies pour les habitats et favorables aux espèces

Les habitats forestiers

- *Maintenir des arbres de gros diamètres répartis sur le site*
  - *Augmentation potentielle du nombre de cavités,*
- *Sylviculture en faveur des feuillus,*
- *Augmentation du diamètre d'exploitabilité,*
- *Maintenir en place tout arbre mort sur pied ou au sol,*
- *Conserver les essences secondaires.*

Les zones humides

- *Conserver les zones humides et maintenir leur intégrité physique,*
- *Maintenir une bonne qualité des eaux.*

Points complémentaires

- *Rechercher une diversité d'arbres à vocation biologiques (hors arbres mort) en prenant en compte des critères suivants : présence de cavités, fissures, basses branches et diversité des essences,*
- *Qu'en est-il du traitement insecticide?*

Dans la gestion courante, l'O.N.F n'utilise pas de traitements insecticides sur le camp. Toutefois, les représentants de l'O.N.F interviennent pour signaler que, tout comme l'armée, ils ne désirent pas interdire toute utilisation de traitements.
Ainsi, suivant le problème rencontré, différentes possibilités d'intervention ont été proposées tel que le traitement par le *Bacillus Thuringiensis* (BT) à la dose de 4l/ha pour une consommation des feuilles de chênes par des chenilles processionnaires. Il a été également envisagé de traiter les souches à l'urée contre les *fomes sp.* (Champignon). Enfin, H. Schmuck explique que dans certains cas, les acheteurs de bois sont incapables de venir chercher rapidement les bois achetés et demandent à effectuer un traitement des grumes avec un produit de synthèse telle que la K-othrine. Et ceci afin d'éviter que la valeur marchande des bois soit altérée.

Le groupe de réflexion n'a pas pris le temps de proposer une formulation précise du protocole à suivre en cas de problèmes phytosanitaires. Les représentants de l'O.N.F souhaitent pour leur part se référencer à la convention Parc/O.N.F.

M. Morelle propose de soumettre une formulation dans le cadre du compte rendu, qui s'appuie sur cette convention :

Proposition de protocole :
L'absence de recours aux produits phytosanitaires dans la gestion sylvicole courante est fortement encouragée. Cependant, dans certains cas (cf. détails ci-dessous) et de manière exceptionnelle, le recours à certains produits pourra être envisagé :

- Si la santé, la survie, ou la régénération des peuplements sont menacés,
- Si la valeur marchande des bois est susceptible d'être altérée,
- Si il existe un danger pour la santé publique (chenilles processionnaires).

Liste des produits à redéfinir plus en détails

L'utilisation de produits phytosanitaires sera soumise à l'approbation du groupe de réflexion Natura 2000 sauf cas urgent de santé publique (utilisation du *Bacillus Thuringiensis* par exemple).

2.3.4. Compte-rendu du 22 juillet 2004

COMPTE RENDU

Groupe thématique N°4

Personnes présentes : Luc Chrétien (D.D.A.F. 57), Pascale Boularand (D.I.R.E.N. 57), Jean Koenigsacker (O.N.F), Hubert Schmuck (O.N.F), Lieutenant colonel Rio (Officier supérieur adjoint du 57 Régiment d'Artillerie), Capitaine Mialhe (Officier de tir du camp), Adjudant Cornu (Chef de la section pionniers du camp), Sébastien Morelle (Chargé de mission Natura 2000), Jean Claude Génot (Sycoparc), Anne Nguyen (Stagiaire Sycoparc).

Rappel de l'ordre du jour

Sortie de terrain

Site	Landes et tourbières du terrain militaire de Bitche
Date	22 juillet 2004

But de la sortie : Permettre de faire le tour des sites Natura 2000 et de mieux comprendre les problématiques de gestion qui y sont associées. Les objectifs et mesures proposés lors des réunions thématiques ont été analysés et expliqués devant des cas concrets.

Cette sortie s'est articulée autour de trois types d'habitats particuliers :

- les zones humides (étang de Pfaffenbruch...),
- les pelouses et les landes (lande tourbeuse de l'Allée du galop, lande de Rochat...),
- les forêts (Forêt du Langenberg).

Etang du Pfaffenweiher et tourbière du Pfaffenbruch

Description du site

L'étang de Pfaffenweiher est baigné d'une eau acide et pauvre.
Ce site présente un gradient d'habitat allant des herbiers aquatiques à nénuphar jusqu'aux Pinèdes sèches en bordure de cuvette. Les principaux habitats d'intérêt communautaires sont :

- les tourbières de transition à *Carex lasiocarpa et rostrata*, qui forment en général des radeaux flottants en bordure de l'étang (ici le radeau est peu développés dans cette partie dû au manque de profondeur du bassin et au variation du niveau d'eau)

- Communauté du Rynchosporion présentes dans les petites dépressions tourbeuses régulièrement fouillées par les sangliers, il s'agit d'un habitat nomade.

- les tourbières à Molinie bleue, il s'agit d'un stade d'évolution des tourbières hautes et tourbières de transition vers un peuplement mono spécifique à *Molinia caerulea*. Cette graminée aime coloniser les espaces tourbeux lorsqu'ils sont hors eau et en cours de minéralisation. Nous sommes donc en présence d'un stade de dégradation des tourbières qui prépare l'arrivée des Pins sylvestres.

- Les Pinèdes sur tourbe : Il existe différentes Pinèdes sur le camp militaire de Bitche. Elles sont déterminées par la présence plus ou moins marquée de l'eau et le développement d'une couche tourbeuse. Ainsi dans les milieux les plus humides, on retrouve les « Pinèdes sur tourbe épaisse », puis celles « sur horizon histique » (Ex : Etang d'Haspelschiedt) et enfin, dans les milieux secs, se trouvent les « Pinèdes sur sables ».

- A proximité du ruisseau, on retrouve une Aulnaie-Betulaie oligotrophe et la Calla des Marais (arôme d'eau).

Problématiques

- Sur le site de Pfaffenbruch, on note la présence importante de la Molinie bleue qui a, semble t-il, été favorisée dans le passé par les drainages et le pâturage. La tourbière à Molinie bleue favorise l'arrivée du Pin sylvestre. Afin de conserver cet habitat de tourbière, M. Morelle se demande si il ne serait pas possible de boucher les drains encore actifs. Cela ne pose pas de problèmes à l'armée, à partir du moment où on ne leur demande pas de financer les travaux. M. Morelle souhaite pouvoir analyser ultérieurement le terrain plus profondément avec M. Koenigsacker pour connaître les drains exacts à boucher.

Les forêts du Langenberg

Description du site

La forêt du Langenberg est une chênaie acidiphile qui s'est développée spontanément sur souche. Les pousses ont été vigoureuses car broutées lorsqu'il y avait encore du pâturage sur le camp.
On s'interroge sur la stabilité de cet habitat : est ce une chênaie stable ou en voie de transition vers une hêtraie-chênaie ?

Problématique

M. Koenigsacker nous montre une petite parcelle du terrain où les chasseurs ont planté des épicéas pour donner des zones de quiétudes aux gibiers. Ces plantations peuvent avoir un impact écologique non négligeable.
La chasse en elle même n'a pas d'impacts négatifs sur les habitats. Toutefois, les aménagements cynégétiques du type prairie à gibier, plantation de résineux pour le couvert des animaux peuvent dégrader significativement les habitats d'origine. D'autre part Pascale Boularand aborde les lâchers illégaux de lapin de garenne qui ont été effectués en 2000. Elle précise que ce type d'opération nécessite une demande d'autorisation auprès de la DDAF.
M. Génot pense qu'il serait utile de faire une réunion avec les responsables de la société de chasse pour les informer sur le programme Natura 2000, les sensibiliser à la fragilité des habitats et les mettre en garde sur les effets de certaines pratiques cynégétiques. Mr Morelle précise que cette proposition a déjà été formulée lors des débats en salle et que le rendez-vous serait pris prochainement.

Le plan d'eau d'Haspelschiedt

Description du site

Il s'agit d'un étang-tourbière qui présente en plus développé les mêmes habitats que le Pfaffenweyer.

La société de pêche militaire a réalisé quelques travaux sur ce site suite aux demandes du Conseil Supérieur de la Pêche. Ainsi, la grille qui était en place entre la zone de pêche et la réserve a été retirée pour éviter de faire de cette dernière un enclos. Les poissons circulent désormais librement entre les deux bassins.
Une grille a été installée, quant à elle, pour éviter aux carnassiers de se retrouver dans le cours d'eau (zone de 1ière catégorie) à l'aval du plan d'eau.
Enfin, la société réalise désormais des réempoissonements de truites fario, truites arc en ciel, saumon de fontaine, omble chevalier (pour remplacer le brochet). Et, il n'existe désormais plus de quotas pour pêcher les carnassiers (brochet, sandre, perche).

Problématique

Il existe actuellement une inconnue sur l'impact de la baisse du plan d'eau liée au retrait de la grille entre les deux étangs. Il se peut que dans le futur, la tourbière du Katzenbruch et la lande de l'allée du Galop (soumis aux fluctuations de hauteur de l'eau de l'étang) soient en manque d'eau. En cas d'observation de dégradation des habitats périphériques, M. Morelle demande s'il sera possible ultérieurement de remonter, au moins temporairement, le niveau d'eau. Ce genre d'opération ne posera pas de problème selon l'Adj. Cornu, il suffira de rajouter des planches entre la réserve et la zone de pêche.

Les parcelles de Pin Weymouth

Problématique

M. Koenigsacker souhaite maintenir un îlot de vieillissement à proximité de la zone marécageuse de l'étang d'Haspelschiedt. Seulement cet îlot est occupé par de nombreux Pins Weymouth. M. Koenigsacker souhaite savoir s'il doit intervenir sur ce boisement pour retirer cette espèce allochtone.
Les représentants du Sycoparc aimerait effectivement que l'ONF intervienne sur cette espèce pour éviter sa propagation (très rapide dans les milieux humides) même s'il s'agit d'un îlot de vieillissement.

Sur les parcelles opposées, M. Koenigsacker souhaite installer une futaie irrégulière. Il sélectionnera préférentiellement les espèces autochtones (chênes). De ce fait, le Pin Weymouth va tendre à disparaître.

La lande de l'allée du Galop

Description du site

Il s'agit d'une lande humide (nappe d'eau affleurant en hiver) principalement occupée par la Callune et la Molinie. On retrouve également quelques espèces remarquables : Maculinea alcon (papillon) et Lanius excubitor (Pie grièche grise).
Cet espace subit des feux répétitifs, les deux derniers étant très récents (il y a trois ans et ce printemps).

Problématique

Lors de cette visite, les membres du groupe se sont aperçus du niveau exceptionnellement bas de la nappe. Il serait intéressant de savoir si ce phénomène est lié à l'abaissement de la hauteur d'eau de l'étang d'Haspelschiedt suite aux récents travaux (grilles…) ou à la sécheresse de ces derniers mois.
Un suivi serait nécessaire sur la lande de l'allée du Galop. Il pourrait être inscrit dans le DOCOB. Il permettrait d'étudier plus en détails ce phénomène et d'en identifier les causes (humaines ou climatiques ?).

Les landes du Schnitz et de Rochat

Description des sites

Ces deux sites sont d'anciennes zones de landes sèches, aujourd'hui plus ou moins occupés par des pinèdes. Les militaires n'interviennent quasiment plus sur ces espaces, il n'y a donc plus aucun entretien.
Chacun de ces sites possédaient dans les années 1980 une espèce particulière :

- Anémone vernale (*Pulsatilla vernalis*) pour le Schnitz
- Immortelle des sables (*Helichrysum arenarium*) pour le Rochat

Ces deux espèces sont introuvables aujourd'hui.
Le même type de scénarii se retrouve dans les zones Natura 2000 en périphérie du réceptacle (la main du prince, pelouse de Schanzberg, lande de la station de pompage).

Problématique

Le devenir de ces zones reste incertain, deux cas de figure se dessinent. Le premier, soutenu par M. Mulller est de restaurer ces espaces en lande ce qui permettrait peut être de voir réapparaître les espèces.
Le second est de ne pas toucher à ces espaces qui présentent au final un intérêt relatif en terme d'habitat face aux 900 autres hectares de landes présents sur le camp et continuellement maintenus par les activités militaires. Le coût de l'opération et la gestion future de ces zones pouvant sembler trop contraignants face au devenir hypothétique de ces zones.

Cependant, M. Morelle précise que vu la taille des sites retenus, il n'y aucun intérêt (ni biodiversité, ni naturalité) à les laisser évoluer. Ces sites n'ont été proposés que pour leurs habitats de landes et pelouses. Leur évolution en pinède poserait la question de la légitimité de leur choix dans le réseau Natura 2000.

Les membres du groupe ont décidé de prendre la décision du devenir de ces zones lors du comité de pilotage en permettant à M. Muller de mieux expliquer son point de vue.